

Grand-Duché de Luxembourg Ministère d'Etat

Bulletin de documentation

Bulletin special Elections législatives

Service Information et Presse Luxembourg, 3, rue de la Congrégation BULLETIN SPÉCIAL -- 26 mai 1974

SOMMAIRE

Les Elections législatives du 26 mai 1974 et la Formation du nouveau Gouvernement

| Les Résultats des élections législatives du 26 mai | |
|---|----|
| 1974 | 1 |
| La Formation du nouveau Gouvernement | 5 |
| La Constitution des Départements ministériels et leur attribution aux Membres du Gouvernement . | 9 |
| Annexe | 12 |
| L'Ouverture de la Session extraordinaire de la Cham- | |
| bre des Députés | 14 |
| La Déclaration Gouvernementale | 19 |

Les Elections Législatives du 26 mai 1974 et la Formation du nouveau Gouvernement

Les Résultats des élections législatives du 26 mai 1974

| Voici les résultats officiels des élections l | législa- 9. Frising Jean 9974 |
|---|--|
| tives qui ont eu lieu le 26 mai 1974 au (| -0 |
| Duché: | 11. Duprel Nicolas 9 844 |
| Duene. | 12. Schlime André 9 748 |
| Tre simongonintiam (Sm.) | 13. Wotipka Georges 9 726 |
| 1re circonscription (Sud) | 14. Hentzig Marcel 9 692 |
| Bulletins trouvés dans les urnes : 74 279 | 15. Piazza Bruno 9 650 |
| Bulletins blancs: 1674 | 16. Frapporti Joseph 9 586 |
| Bulletins nuls: 2505 | 17. Medinger Célestin 9 499 |
| Bulletins valables: 70 100 | 18. Pütz Marcel 9 481 |
| Nombre total des suffrages valables de tout | |
| listes: 1578395 | 20. Ruckert Joseph 9 309 |
| Nombre électoral: 63 136 | 21. Reinart Mathias 9 276 |
| | 22. Wagener Théodore 9 245 |
| Total des suffrages: | 23. Kersch Dominique 9 205 |
| Liste 1: (Parti communiste luxembour- | 24. Boerger Camille 9 138 |
| | 249 823 |
| A CALL OF THE RESIDENCE OF THE PARTY OF THE | 401 606 Total: 249 823 |
| | 150 335 |
| Liste 4: (Parti ouvrier socialiste luxem- | Liste 2 1. Spautz Jean 22 881 élu |
| | 554 682 2. Wolter Jean 20 814 élu |
| | 213 664 3. Bürger René 20 389 élu |
| Liste 6: (Ligue communiste révolution- | 4. Dupong Jean 19 934 élu |
| naire) | 8 285 5. Glesener Jean-Pierre 19 363 élu |
| | 6. Lucius Joseph 19 127 élu |
| Total des sièges: | 7. Rumé Pierre 18 366 |
| Liste 1: P.C.: 4 sièges | 8. Lentz-Cornette M. 17 960 |
| Liste 2: P.C.S.: 6 sièges | 9. Koch Henri 17 577 |
| Liste 3 : P.S.D. : 2 sièges | 10. Majerus Nicolas 17 467 |
| Liste 4: P.O.S.L.: 9 sièges | 11. Weirich Aloyse 16 766 |
| Liste 5: P.D.: 3 sièges | 12. Mille-Maes MJ. 16 052 |
| Liste 6: L.C.R.: 0 siège | 13. Huberty Eugène 15 918 |
| | 14. Bintener Robert 15 750 |
| Total: 24 sièges | 15. Schoepges Hubert 15 460 |
| | 16. Zwick Marcel 15 311 |
| Résultat officiel par listes et candidats | 17. Greisch Aloyse 15 008 |
| | 18. Kremer René 14 948 |
| Liste 1 1. Useldinger Arthur 16 706 él | |
| 2. Grandgenet Joseph 14 280 él | |
| 3. Flammang Marcel 11 986 él | |
| 4. Meis Dominique 11 687 él | |
| 5. Bernard Zénon 11 495 | 23. Weber Norbert 13 258 |
| 6 Disdonff Aloves 10 505 | 04 Demonster Filder and 10,000 |

24. Rosquin Edmond

10 525

10 507

6. Bisdorff Aloyse

7. Hoffmann Jacques

8. Freismuth Joseph

Total: 401 606

| Liste 3 | 1. | Lulling Astrid | 17 097 | élue | 11. Hoffmann Milla 8 040 | |
|---------|--|--|---|---------|--|-------|
| | | Schleimer Roger | 9 581 | élu | 12. Busch Paul 7911 | |
| | | Goedert Albert | 8 288 | | 13. Olinger-Backes M. 7845 | |
| | 4. | Weyler Pierre | 7 663 | | 14. Jeitz Raymond 7 829 | |
| | 5. | Gansen Liliane | 6 574 | | 15. Funk Roland 7 753 | |
| | 6. | Conter Claude | 6 458 | | 16. Dammé Jean 7 701 | |
| | 7. | Tholl Marcel | 6 402 | | 17. Linden Jean-Pierre 7 648 | |
| | 8. | Ourth Raymond | 5 927 | · = | 18. Urth Michel 7638 | |
| | | Krier Nicolas | 5 714 | | 19. Wolff Emile 7 462 | |
| | | Schmitt Charles | 5 618 | | 20. Schramer François 7 391 | |
| | | Schonckert Armand | 5 571 | | 21. Michels-Medernach M. 7 382 | |
| | | Birgen Gilbert | 5 538 | | 22. Weisgerber Jean-Pierre 7 258 | |
| | | Greisch Fernand | 5 490 | | 23. Saeul-Herckes M. 7 226 | |
| | | Bauler Fernand | 5 477 | | 24. Klein Jos. 6 833 | |
| | | Burkel Pierre | 5 470 | | 21. 11.011 000 000 000 000 000 000 000 00 | |
| | | Ney Pierre | 5 329 | | Total: 213 664 | |
| | | Rehlinger JP. | 5 145 | 21.55 | 10tai. 210 00 1 | |
| | | Lieser Lucien | | legusta | Liste 6 1. Reckinger Marc 1 061 | |
| | | | 4 932 | | 9 | |
| | | Reding Alex | 4 901 | | 3 | |
| | | Steffen François | 4 848 | | 3. Collignon Robert 679 | |
| | | Schmitz Jean | 4 706 | | 4. Lulling Jean-Pierre 679 | |
| | | Reinhard Raymond | 4 648 | | 5. Schmit Jean-Claude 676 | |
| | | Bellotto Pompilio | 4 493 | | 6. Mancini Robert 665 | |
| | 24. | Metzler François | 4 465 | | 7. Gorza Thérèse 663 | |
| | | | | | 8. Wirth Jos. 662 | |
| | | Total: | 150 335 | | 9. Housse Jules 653 | |
| | | | | | 10. Portante Jean 639 | |
| Lista A | 1 | Berg Benny | 27 547 | álu | 11. Troian Jo 610 | |
| LASCE 4 | | | 27 072 | | 12. Wolff Georges 596 | |
| | | Vouel Raymond | | | - | |
| | | Poos Jacques | 25 942 | | Total: 8 285 | |
| | | Krier Roger | 25 581 | | | |
| | | Haupert Joseph | 24 658 | | | |
| | | Knauf Marcel | 24 543 | | 2° circonscription (Est) | |
| | | Birtz Nicolas | 24 426 | élu | on conscription (asse) | |
| | | Brebsom Joseph | 24 192 | élu | Bulletins trouvés dans les urnes : 20 644 | |
| | | Bigelbach-Fohrmann M. | 23 331 | élue | Bulletins blancs: 317 | |
| | 10. | Dondelinger Willy | 23 117 | | Bulletins nuls: 878 | |
| | 11. | Regenwetter Jean | 23 055 | | Bulletins valables: 19449 | |
| | 12. | Kirsch Théophile | 23 051 | | Nombre total des suffrages valables de toutes | les |
| | 13. | Eichhorn Léon | 21 902 | | listes: 111 326 | |
| | 14. | Eickmann Nicolas | 21 895 | | Nombre électoral : 15 904 | |
| 010 | | Hermes Bernard | 21 750 | | Tromble electoral Labor | |
| pth | 16. | Schmitz Henri | 21 694 | | Total des suffrages: | |
| | | Hoffmann Willy | 21 544 | | man a contract of the contract | |
| | | Rech Louis | 21 515 | | Liste 1: (Parti communiste luxembour- | |
| | | Thoss Maurice | 21 502 | | | 3 154 |
| | | Sander Ernest | 21 368 | | | 758 |
| | | Wagner Georges | 21 365 | | | 3 807 |
| | | Konz Joseph | | | Liste 4: (Parti ouvrier socialiste luxem- | |
| | | Sinner Arthur | 21 329 | | 9 | 311 |
| Liste 4 | | | 21 156 | | Liste 5: (Parti démocratique) 29 | 296 |
| | 24. | Kayser Camille | 21 147 | | | |
| | | The State of the S | | | Total des sièges : | |
| | | Total: | 554 682 | | Liste 1: P.C.: 0 siège | |
| | 777 | | | | Liste 2: P.C.S.: 2 sièges | |
| Liste 5 | 1. | Mart Marcel | 19 311 | élu | Liste 3: P.S.D.: 1 siège | |
| | | | | | Liste 4: P.O.S.L.: 1 siège | |
| | | Mart René | 12 ()29 | | LINE T. I.V.D.L. I SICEC | |
| | 2. | Mart René Berchem Albert | 12 029 11 535 | | | |
| | 2. 3. | Berchem Albert | 11 535 | | Liste 5: P.D.: 2 sièges | |
| | 2. 3. 4. | Berchem Albert Prussen Robert | 11 535 10 200 | | Liste 5: P.D.: 2 sièges | |
| | 3. 4. 5. | Berchem Albert Prussen Robert Eyschen Joseph | 11 535 10 200 10 023 | | Liste 5: P.D.: 2 sièges Total: 6 sièges | |
| | 3. 4. 6. | Berchem Albert Prussen Robert Eyschen Joseph Weber Nic. | 11 535 10 200 10 023 9 865 | | Liste 5: P.D.: 2 sièges Total: 6 sièges | |
| c | 2. 3. 4. 5. 6. 7. | Berchem Albert Prussen Robert Eyschen Joseph Weber Nic. Federspiel René | 11 535 10 200 10 023 9 865 9 132 | | Liste 5: P.D.: 2 sièges Total: 6 sièges | |
| ¢ | 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. | Berchem Albert Prussen Robert Eyschen Joseph Weber Nic. Federspiel René Rasquin Fernand | 11 535 10 200 10 023 9 865 9 132 9 105 | | Liste 5 : P.D. : 2 sièges Total : 6 sièges Résultat officiel par listes et candidats | |
| c | 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. | Berchem Albert Prussen Robert Eyschen Joseph Weber Nic. Federspiel René | 11 535 10 200 10 023 9 865 9 132 | | Liste 5: P.D.: 2 sièges Total: 6 sièges | |

| | 2 Tribach Wathing | 407 | | Total d | 05 | riògos : | | |
|------------|--|------------|----------|---------|-----|------------------------------|----------------|--------|
| | 3. Hübsch Mathias 4. Dostert Théo | 497 489 | | Total u | es | | -11 | |
| | 5. Claus Léon | 472 | | | | | siège | |
| | 6. Hellenbrand Gusty | 464 | | | | | sièges | |
| | o. Helielibrand Gusty | 404 | | | | | siège | |
| | Total | : 3154 | | | | | sièges | |
| | Iotai | . 9 194 | | | | | sièges | |
| Liste 2 | 1. Urwald Jean-Pierre | 8 436 | ólu | | | | siège | |
| Liste & | 2. Buchler Jean-Pierre | 8 137 | | | | Liste 7: L.P.L.: 0 | siège | |
| | 3. Boden Fernand | 6 821 | eru | | | | | |
| | | 6 516 | | | | Total: 20 | sieges | |
| | 4. Duhr-Hirtt Nelly | | | | | | | |
| | 5. Bohnenberger Théo6. Steffen Marcel | 5 894 | | | Kes | ultat officiel par listes et | candidat | ts |
| | 6. Stellen Marcel | 4 954 | | Liste 1 | 1. | Urbany Dominique | 4 672 | 2 élu |
| | m-t-1. | 40 758 | | LISTO X | | Urbany René | 4 212 | |
| | Total: | 40 108 | | | | Frisch François | 2 878 | |
| T:-4- 0 | 1 Time Comme | F 00F | 41 | | | Scheitler Joseph | 2 812 | |
| Liste 3 | 1. Hurt Georges | 5 205 | eru | | | Moes-Offermann Maggy | | |
| | 2. Rollmann Marc | 3 568 | | | | Feierstein Nic. | 2 604 | |
| | 3. Kieffer Jean | 3 288 | | | | Bernard-Muller J. | 2 598 | |
| | 4. Streff Roger | 2734 | | | | Bausch René | 2 580 | |
| | 5. Schaeffer Pierre | 2 149 | | | | Hübsch Fernand | 2 580 | |
| | 6. Warken Claus | 1 863 | | | | Wesquet Jean | 2 573 | |
| | Manual American and and | | | | | Bastian Théo | 2 564 | |
| | Total: | 18 807 | | | | Marx Camille | 2504 2500 | |
| | TET | 1400 100 | | | | Fonck Pierre | 2 491 | |
| Liste 4 | 1. Schlechter Marcel | 3 880 | élu | | | Hoffmann Francois | | |
| | 2. Schroeder Aly | 3 331 | | | | | 2 491 | |
| | 3. Massard Jos. A. | 3 212 | | | | Kass Jean | 2 436 | |
| | 4. Felten Léon | 3 201 | | | | Humbert Ramon | 2 434 | |
| | 5. Engel Guy | 2 945 | | | | Bormes Joseph | 2 426 | |
| | 6. Wagner Michy | 2 742 | | | | Schroeder Antoine | 2 417 | |
| | matal i | 10.011 | | | | Bürgen Théo Klein Jean | 2 417 2 411 | |
| | Total: | 19 311 | | | | Kiem sean | 2 111 | |
| Liste 5 | 1. Schaffner Robert | 6 582 | élu | | | Total | : 54 782 | |
| | 2. Wagner Charles | 6505 | élu | | | | | |
| | 3. Gitzinger Robert | 4 773 | | Liste 2 | | Werner Pierre | 29 918 | |
| | 4. Sinner Rhett | 4 068 | | | | Santer Jacques | 20 123 | |
| | 5. Heuffels Pierre | 3 699 | | | | Grégoire Pierre | 18 908 | |
| | 6. Rauen Jean | 3 669 | | | 4. | Burggraff Emile | 18 458 | élu |
| | ALIEN E COLUMNIA | | | | 5. | Bollendorff Léon | 17 619 | élu |
| | Total: | 29 296 | н | | 6. | Margue Georges | 16473 | élu |
| | Totar. | | | | 7. | Mosar Nicolas | 15651 | |
| | | | | | 8. | Frieden Pierre | 14 270 | |
| | 3° circonscription (Cent | re) | | | 9. | Kollwelter Nicolas | 14 257 | |
| Mary Aller | | | | | 10. | Hennicot-Schoepges C. | 14 070 | |
| | s trouvés dans les urnes : 60 | 607 | | | | Theis Alphonse | 13 969 | |
| | s blanes: 1 183 | | | | | Biever Robert | 13 228 | |
| | s nuls: 1860 | | | | | Nicklaus Albert | 13 010 | |
| Bulletins | s valables: 57 564 | | | | 14. | Daleiden Robert | 11 820 | |
| Nombre | total des suffrages valables | de tou | ites les | | 15. | Turpel Alphonse | 11 541 | |
| listes : | 1 074 204 | | | | | Winckel Emile | 11 081 | |
| Nombre | électoral: 51 153 | | | | | Calteux Marcel | 11 075 | |
| | | | | | | Weitzel Emile | 10 820 | |
| Total de | s suffrages: | | | | | Berg Joseph | 10 415 | |
| Liste | e 1 : (Parti communiste luxer | nbour- | | | | Milbert Adrien | 9 744 | |
| per the de | geois) | | 54 782 | | | | 0 111 | ull-un |
| Liste | e 2 : (Parti chrétien social) | | 296 450 | | | Total: | 296 450 | |
| | e 3 : (Parti social-démocrate) | | 76 551 | | | | #00 100 | |
| | e 4: (Parti ouvrier socialiste | luxem- | .001 | Liste 3 | 1 | Bousser Albert | 6 034 | élu |
| | bourgeois) | -waterin' | 252 208 | wind o | | Schneider Jeannot | 4 994 | CIU |
| Liste | 5 5 : (Parti démocratique) | | 370 193 | | | van Kauvenbergh Adries | | |
| | e 6 : (Ligue communiste révo | lution- | 010 100 | | | Georges Fernand | 4 726 | |
| 231500 | naire) | -Lucion- | 5 518 | | | Ley Ernest . | 4 275 | |
| Liste | e 7: (Liberal Partei Letzebur | (a) | 18 502 | | | Hollenfeltz-Bousser | 4 081 | |
| 2010(| , , / was on the se warest freedenor | 6, | 7000% | | Q. | TTOTICHTCHO DONOSCI | 7 001 | |

| | 7. | Kalmes Erwin | 3 805 | about the | Liste 6 1. Dupong Pierre | 704 |
|---------|-----|-------------------------|---------|-----------|--|--|
| | 8. | Mangen J. Robert | 3 667 | illu | 2. Mertzig Robert | 616 |
| | 9. | Reiffers Charles | 3 636 | | 3. Schanen Raymond | 616 |
| | 10. | Mangen Jean | 3 569 | | 4. Pierre Ronald | 560 |
| | 11. | Molling René | 3 562 | | 5. Portante-Mosel Loni | 521 |
| | 12. | Loewen André | 3 558 | K | 6. Kremer Gaston | 515 |
| | 13. | Frantz Jeannot | 3 476 | | 7. Wirth Laure | 510 |
| | 14. | Heinerscheid Paul | 3 473 | | 8. Kauffmann Pierre | 509 |
| | 15. | Serrig Jean | 3 239 | | 9. Weydert Nico | 490 |
| | 16. | Pauly Eric | 3 214 | | 10. Zenner Marcel | 477 |
| | | Ries Emile | 3 206 | | TUBERINES Mederation Bigitterial | |
| | | Moes Paul | 3 149 | | Total: | 5 518 |
| | | Weyler Ferdinand | 2 998 | | The state of the s | 0.000 |
| | | Offermann Henri | 2 908 | | Liste 7 1. Bertrand Jean-Pierre | 3 279 |
| | | | 2000 | | 2. Gomand Georges | 1 535 |
| | | May Plante Minima & | | | 3. Scherer Pierre | 1 253 |
| | | Total: | 76 551 | | 4. Meiers Jules | 908 |
| | | | | | 5. Faltz Madeleine | 856 |
| Liste 4 | 1. | Wohlfart Joseph | 16 271 | élu | 6. Sabus Yvonne | 808 |
| | | Hengel René | 16 268 | | 7. Schlenz Victor | 798 |
| | | Krieps Robert | 15 014 | | 8. Lindlbauer-Schmit Josette | 790 |
| | | Van den Bulcke René | 14 743 | | 9. Beffort Jean-Pierre | 756 |
| | | Gremling Jean | 14 419 | | 10. Reuter Alphonse | 726 |
| | | Hildgen Alphonse | 14 341 | | 11. Jost Charles | 725 |
| | | Wehenkel Antoine | | | 12. Lindlbauer Edouard | 722 |
| | | | 14 052 | | 13. Kieffer Aloyse | 717 |
| | | Ackermann Henri | 13 583 | | 14. Bissener Mathias | 711 |
| | | Gregorius René | 12 449 | | 15. Schanen-Feierstein Eve | 707 |
| | | Meis Robert | 12 023 | | 16. Theisen-Eppers Marianne | 697 |
| | | Meis Robert | 12 023 | | 17. Schanen Jean | |
| | | Neyens-Jung Tilly | 11 978 | | | 663 |
| | 12. | Göbbels Robert | 11 813 | | 18. Wagener Alphonse | 644 |
| | 13. | Kirsch Edouard | 11 315 | | 19. Lindlbauer Pierre | 614 |
| | 14. | Unsen Charles | 11 037 | | 20. Schweich JP. Marcel | 593 |
| | 15. | Wagner Camille | 10876 | | Total: 1 | 8 502 |
| | 16. | Koenig Roger | 10818 | | 1001. | 002 |
| | 17. | Neumann Gaston | 10 612 | | | |
| | 18. | Jacobs Norbert | 10 434 | | 4° circonscription (Nord) |) |
| | 19. | Nati Armand | 10 091 | | THE RESERVE AND PARTY AND PARTY AND ADDRESS OF THE PARTY ADDRESS OF THE PARTY AND ADDRESS OF THE PARTY ADDRESS OF THE PAR | |
| | | Devaquet Nicolas | 10 062 | | Bulletins trouvés dans les urnes : 29 99' | 7 |
| | | | 20 002 | | Bulletins blancs: 450 | |
| | | Schlere Leegler : Trees | 050 000 | | Bulletins nuls: 1284 | |
| | | Total: | 252 208 | | Bulletins valables: 28 263 | |
| | | | | | Nombre total des suffrages valables | de toutes les |
| Liste 5 | 1. | Thorn Gaston | 38 218 | élu | listes: 241 313 | |
| | | Flesch Colette | 35 707 | | Nombre électoral: 24 132 | |
| | | Polfer Camille | 22 689 | | | |
| | | Krieps Emile | 21 240 | | Total des suffrages: | |
| | | Konen René | 20 726 | | Liste 1: (Parti communiste luxemb | our- |
| | | Schaus Eugène | | | geois) | 6 876 |
| | | | 20 691 | | Liste 2: (Parti chrétien social) | 98 176 |
| | | Hellinckx Camille | 18 851 | | Liste 3: (Parti social-démocrate) | 30 802 |
| | | Hamilius Jean | 18 525 | | Liste 4: (Parti ouvrier socialiste lu: | |
| | | Elvinger Paul | 17 922 | | | 49 680 |
| | | Meintz Carlo | 16 934 | | bourgeois) | |
| | | Backes Jean | 15 239 | | Liste 5: (Parti démocratique) | 54 890 |
| | | Beghin Paul | 14 688 | | Liste 6: (Ligue communiste révolu | |
| | | Betz Alfred | 14 573 | | naire) | 889 |
| | 14. | Schaack Alain | 14 287 | | makal dan milanan s | |
| | 15. | Rippinger Jean-Paul | 14 258 | | Total des sièges: | |
| | 16. | Osch Alphonse | 13 965 | | Liste 1: P.C.: 0 sièg | |
| | | Dentzer Jules | 13 903 | | Liste 2: P.C.S.: 4 siège | es |
| | | Jomé Paul | 12 936 | | Liste 3: P.S.D.: 1 siège | 9 |
| | | Mersch Charles | 12 725 | | Liste 4: P.O.S.L.: 2 siège | es |
| | | Gillen Victor | 12 116 | | Liste 5: P.D.: 2 siège | es |
| | | | | | Liste 6: L.C.R.: 0 siège | |
| | | | | | | the state of the s |

370 193

Total: 9 sièges

| 1 | Résultat officiel par listes et c | andidat | s /44// | | 8. Rausch Joseph | | 2 046 | |
|-----------|-----------------------------------|---------|---------|-------------------|--------------------|--------------|--------|-----|
| Liste 1 | 1. Grandgenet Antoine | 1 008 | | | 9. Feyereisen Jean | 37.0 | 2 034 | |
| LA1340 A. | 2. Defays Marcel | 841 | | | | Total: | 30 802 | |
| | 3. Grissius Francis | 828 | | | | 201021 | 00 00 | |
| | 4. Leick Georges | 779 | | Liste 4 | 1. Abens Victor | | 10 929 | élu |
| | 5. Scheitler-Weiland J. | 749 | | 221500 2 | 2. Hansen Frankie | | 7 831 | élı |
| | 6. Wathgen Norbert | 677 | | | 3. Becker Joseph | | 4 864 | |
| | 7. Lück Jean | 671 | | | 4. Weiler Camille | | 4 852 | |
| | 8. Simon Henri | 669 | | | 5. Weyland Antoine | | 4 513 | |
| | 9. Mutterge Jos. | 654 | | | 6. Leyder Nicolas | | 4 389 | |
| | | | | | 7. Schmitz Aloyse | | 4 350 | |
| | Total: | 6 876 | | | 8. Streveler Ady | | 4 026 | |
| | Totar: | 0010 | | | 9. Speller Jean | | 3 926 | |
| | | 10100 | /1 | | or operation | | | |
| Liste 2 | 1. Ney Camille | 16 126 | | | | Total: | 49 680 | |
| | 2. Gerson Emile | 12 305 | | | | | | |
| | 3. Juncker Edouard Ern. | 12 273 | | Liste 5 | 1. Wantz Alex | | 9 052 | él |
| ditting: | 4. Winkin Jean | 11 586 | ėlu | 232,500 0 | 2. Wolff Frank | | 8 356 | él |
| | 5. Nanquette Henri | 10 077 | | | 3. Diederich Henri | | 7 683 | |
| | 6. Sinner Joseph | 9 303 | | | 4. Hubsch René | 1211/9/20 | 5 888 | |
| | 7. Poos Victor | 9 066 | | | 5. Thyes-Walch Mar | the | 5 129 | |
| | 8. Herr Joseph | 8 956 | | | 6. Koob Nicolas | , | 4 838 | |
| | 9. Wagner Georges | 8 484 | | | 7. Roemer Henri | | 4 768 | |
| | HE HAT DAYLOSTERNING FREEDY MAIL | - | | 8. Reding Georges | | 4 698 | | |
| | Total: | 98 176 | | | 9. Wilmes Lucien | | 4 478 | |
| iste 3 | 1. Cravatte Henry | 9 679 | élu | | | Total: | 54 890 | ų. |
| | 2. Schoentgen Jacques | 3 309 | | | | 20001 | 01 000 | |
| | 3. Wagener Jean | 3 056 | | Liste 6 | 1. Theis Hubert | | 304 | |
| | 4. Brassel Nicolas | 2 910 | | ZISIO U | 2. Roeder Joseph | | 293 | |
| | 5. Faber Nicolas | 2 856 | | | 3. Jost Frank | | 292 | |
| | | 2 715 | | | o. Jose Frank | THE RESERVED | 202 | |
| | 6. Kremer Jean | 7/15 | | | | | | |

La Formation du nouveau Gouvernement

Dès l'annonce des résultats des élections législatives dans la soirée du 26 mai 1974, les représentants des divers partis politiques engagés dans la campagne électorale ont analysé les résultats électoraux pour en tirer les conclusions qui s'imposaient, chacun dans l'optique se son parti, et ceci au cours d'une table ronde radiodiffusée et télédiffusée, organisée sur les antennes de Radio-Télé-Luxembourg pendant la soirée du 26 mai.

Au cours de cette émission, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement sortant, a notamment déclaré que le Parti Chrétien-Social et luimême devraient tirer les conséquences qui s'imposent des résultats des élections, et que les initiatives devraient venir des vainqueurs de ces élections.

Rappelons que le Parti Chrétien-Social a obtenu à ces élections 18 sièges à la Chambre des Députés, soit une perte de 3 sièges, que le Parti Ouvrier Socialiste a obtenu 17 sièges, soit un gain de 5 sièges, que le Parti Démocratique a obtenu 14 sièges, soit un gain de 3 sièges et que le Parti Communiste Lu-

xembourgeois a obtenu 5 sièges, soit une perte d'un siège.

Le Parti Social-Démocrate, créé à la suite de la scission du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois en 1971 et qui comptait depuis lors à la Chambre des Députés 5 sièges, ne laissant ainsi que 12 sièges au POSL, a obtenu 5 sièges aux élections législatives, tandis que les deux nouveaux partis qui prirent part aux élections pour la première fois, à savoir la Liberal Partei Letzeburg et la Ligue Communiste Révolutionnaire, n'ont obtenu aucun siège.

Le lendemain des élections, soit le 27 mai, Son Altesse Royale le Grand-Duc avait reçu en audience Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui Lui a présenté la démission du Gouvernement, laquelle a été acceptée. En attendant la formation du nouveau Gouvernement, le Chef de l'Etat a chargé les Ministres démissionnaires de l'expédition des affaires courantes.

Au cours de la journée du 28 mai 1974, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience au Palais grand-ducal Monsieur le Président du Conseil d'Etat ainsi que Messieurs les Présidents des partis politiques, afin de les consulter en vue de la formation du nouveau Gouvernement.

Le comité directeur du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois s'était réuni le 28 mai à Luxembourg pour analyser les résultats des élections. A cette même occasion il s'est déclaré prêt à entrer en négociations avec le Parti Démocratique pour tenter de former un nouveau Gouvernement. Les membres d'une délégation ont été désignés à cet effet pour entrer en pourparlers avec le Parti Démocratique en vue d'élaborer un programme commun. Cette délégation était composée comme suit : M. Raymond Vouel, Président du groupe parlementaire socialiste, M. Benny Berg, Vice-Président du POSL, M. Robert Krieps, Vice-Président du POSL, M. Robert Goebbels, Secrétaire général du POSL ainsi que les membres M. Frankie Hansen et M. Maurice Thoss, ce dernier étant en outre secrétaire parlementaire.

Le comité exécutif ainsi que les candidats élus du Parti Démocratique s'étaient réunis les 27 et 29 mai à Luxembourg pour analyser de leur côté les résultats des élections.

Le Parti Démocratique ayant pris connaissance de la position adoptée par le Parti Chrétien-Social qui avait décidé de son côté de passer dans l'opposition, avait donc décidé de désigner les membres d'une délégation chargée de négocier avec le Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois en vue de tenter de former une coalition centre-gauche entre le Parti Démocratique et le Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois. Cette délégation comprenait les personnes suivantes : M. Gaston Thorn, Président du Parti Démocratique, M. Jean Hamilius, Secrétaire général du P.D., M. Marcel Mart et M. Emile Krieps, qui faisaient partie de l'ancien gouvernement en qualité de Ministre et de Secrétaire d'Etat, M11e Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. René Kohnen, Vice-Président du P. D., ainsi que M. Claude Schmit, Président national de la « Jeunesse Démocratique ».

Le 30 mai, les dirigeants du Parti Démocratique et du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois s'étaient rencontrés au secrétariat du groupe parlementaire du POSL. Les deux présidents M. Antoine Wehenkel et M. Gaston Thorn se rendirent le même jour au Palais grand-ducal, en début de soirée, où ils eurent un entretien avec Son Altesse Royale le Grand-Duc. A l'issue de cette audience, un communiqué du Maréchalat de la Cour annonça qu'après avoir reçu en audience Monsieur Antoine Wehenkel, Président du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois, ainsi que Monsieur Gaston Thorn, Président du Parti Démocratique, Son Altesse Royale le Grand-Duc avait chargé Monsieur Raymond Vouel d'une mission d'information sur la possibilité de former une coalition gouvernementale entre les deux partis précités.

Durant deux jours, les délégations du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois et du Parti Démocratique siégèrent dans la salle de conférence du Ministère des Transports, sous la présidence de Monsieur Raymond Vouel, en sa qualité d'informateur, qui avait préparé comme base de discussion un aidemémoire rassemblant les points essentiels compris dans les programmes d'action des deux partis politiques concernés.

C'est sur la base de ce document de travail que les deux délégations ont eu un échange de vues approfondi en vue de l'élaboration d'un programme commun des deux partis politiques. Les progrès réalisés dans ces discussions étaient tels que Monsieur Raymond Vouel et Monsieur Gaston Thorn avaient pu annoncer le 31 mai déjà que tout laissait à penser que le pays aurait un nouveau Gouvernement avant la fête nationale.

Le 31 mai, Son Altesse Royale le Grand-Duc avait reçu en audience au Palais grand-ducal Monsieur Raymond Vouel pour s'entretenir avec lui de la mission d'information qui lui avait été confiée.

Le lendemain déjà, soit le 1er juin, un communiqué du Maréchalat de la Cour annonça que Son Altesse Royale le Grand-Duc avait reçu en audience au Palais grand-ducal Monsieur Raymond Vouel, qui Lui a rendu compte de l'accomplissement de sa mission d'information, et qui Lui a présenté ses propositions, lesquelles furent acceptées.

A la suite de cette audience, Son Altesse Royale le Grand-Duc avait reçu Monsieur Gaston Thorn, Président du Parti Démocratique, pour le charger de la formation du nouveau Gouvernement.

On se trouvait alors à un tournant important dans l'histoire de la vie politique luxembourgeoise, car après plus d'un demi-siècle de présence du Parti Chrétien-Social au sein du Gouvernement, on s'orientait pour la première fois avec une assez grande certitude vers la formation d'un Gouvernement de centre-gauche.

Comme les deux partis étaient tombés d'accord sur les principes de base essentiels d'une future coalition gouvernementale, les véritables négociations pour l'élaboration d'un programme gouvernemental commun furent immédiatement entamées le 5 juin, sous la présidence de Monsieur Gaston Thorn, chargé par Son Altesse Royale le Grand-Duc de la formation du nouveau Gouvernement. Ces négociations ont eu pour cadre le bâtiment du Ministère des Transports. Comme prévu, les deux délégations avaient si bien mené à bien ces négociations politiques qu'elles purent être clôturées déjà le 14 juin. Rappelons que le formateur Monsieur Gaston Thorn, entouré des chefs des deux délégations, avaient tenu à informer l'opinion publique sur les progrès réalisés lors de ces négociations en rencontrant chaque jour, à l'issue des séances de travail, les représentants de la presse écrite, parlée et télévisée qui ont ainsi pu rendre compte d'une façon directe du déroulement des rencontres et des progrès réalisés au fur et à mesure des négociations. Contrairement aux usages lors de négociations semblables qui eurent lieu à l'occasion de l'élaboration du programme gouvernemental à l'issue des élections législatives antérieures, aucun communiqué conjoint ne fut publié pour faire le point de la situation des négociations.

Les négociations entre le Parti Démocratique et le Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois ayant été menées à terme, avec succès, sous la présidence du formateur Monsieur Gaston Thorn, il restait maintenant à soumettre le compromis ainsi élaboré aux instances compétentes des deux partis intéressés, soit d'un côté au congrès extraordinaire du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois qui devait décider ou non de la participation du parti à un Gouvernement de coalition avec le Parti Démocratique, et de l'autre côté au comité-directeur du Parti Démocratique qui devait décider de la participation ou non du Parti Démocratique à un Gouvernement de coalition avec les socialistes.

Ces deux instances avaient été convoquées pour le 14 juin à Luxembourg. Le programme de coalition élaboré par les deux délégations, de même que la répartition des portefeuilles ministériels entre les deux partis politiques furent approuvés à l'unanimité tant par le congrès extraordinaire du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois que par le comité-directeur du Parti Démocratique.

Les instances compétentes des deux partis ayant approuvé le programme de coalition et s'étant mises d'accord sur les membres de leur parti respectif à proposer au Souverain pour occuper les portefeuilles ministériels au sein du nouveau Gouvernement, Monsieur Gaston Thorn, Président du Parti Démocratique, chargé de la formation du nouveau Gouvernement, fut reçu le 15 juin au Palais grand-ducal par Son Altesse Royale le Grand-Duc. Un communiqué du Maréchalat de la Cour annonça à l'issue de cette audience qu'après avoir pris connaissance du rapport qu'il Lui avait fait dans la soirée, Son Altesse Royale le Grand-Duc avait nommé Monsieur Gaston Thorn Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Par arrêté grand-ducal du 15 juin 1974, démission honorable est accordée, sur sa demande, à Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, avec remerciements pour ses bons et loyaux services.

Le titre honoraire de Ministre d'Etat est conféré à Monsieur Pierre Werner.

Par arrêté grand-ducal du 15 juin 1974, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, de la Fonction Publique, de l'Education Physique et des Sports, est nommé Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Monsieur Gaston Thorn, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a prêté serment devant Son Altesse Royale le Grand-Duc au Palais grand-ducal le 17 juin 1974 et est entré immédiatement en fonction.

Par arrêté grand-ducal du 17 juin 1974, démission honorable est accordée, sur leur demande, à MM. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de la Justice, de l'Intérieur et de la Force Publique, Jean-Pierre Buchler, Ministre des Travaux Publics, de la Famille, du Logement Social, de la Solidarité Sociale et de la Viticulture, Jean Dupong, Ministre de l'Education Nationale, du Travail et de la Sécurité Sociale, Camille Ney, Ministre de l'Agriculture et de la Santé Publique, et Jacques Santer, Secrétaire d'Etat au Ministère d'Etat et au Ministère

du Travail et de la Sécurité Sociale, avec remerciements pour leurs bons et loyaux services.

Par arrêté grand-ducal du 17 juin 1974, la composition du Gouvernement a été fixée comme suit : un président, ayant le titre de Ministre d'Etat; un vice-président et de six membres, ayant le titre de Ministres; trois membres ayant le titre de Secrétaire d'Etat.

Par arrêté grand-ducal du 17 juin 1974 est nommé Ministre et Vice-Président du Gouvernement Monsieur Raymond Vouel, mandataire général d'assurances et député.

Sont nommés Ministres: MM. Emile Krieps, Secrétaire d'Etat, Joseph Wohlfart, fonctionnaire, bourgmestre et député, Robert Krieps, avocat et conseiller communal, Jean Hamilius, ingénieur commercial et conseiller communal, et Bernard Berg, président de la délégation centrale de l'Arbed, conseiller communal et député.

Sont nommés Secrétaires d'Etat: MM. Albert Berchem, agriculteur, conseiller communal et député, Guy Linster, professeur-docteur et conseiller communal, et Maurice Thoss, licencié en sciences politiques.

Messieurs Raymond Vouel, Emile Krieps, Joseph Wohlfart, Robert Krieps, Jean Hamilius, Bernard Berg, Albert Berchem, Guy Linster et Maurice Thoss ont prêté serment le 18 juin 1974 devant le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et sont entrés immédiatement en fonction.

Par arrêté grand-ducal du 17 juin, la Chambre des Députés était convoquée en session extraordinaire pour jeudi, le 27 juin à 15 heures. Monsieur Gaston Thorn, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a obtenu par ce même arrêté les pleins pouvoirs à l'effet d'ouvrir et de clore cette session parlementaire au nom de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Le 18 juin 1974, Son Altesse Royale le Grand-Duc reçut en audience Monsieur Gaston Thorn, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui Lui présenta les membres du nouveau Gouvernement.

Le 19 juin, Son Altesse Royale le Grand-Duc reçut en audience de congé Messieurs Pierre Werner, Ministre d'Etat honoraire, ancien Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Monsieur Eugène Schaus, ancien Vice-Président du Gouvernement, de même que Messieurs Jean-Pierre Buchler, Jean Dupong et Camille Ney, anciens Ministres, ainsi que Monsieur Jacques Santer, ancien Secrétaire d'Etat.

Rappelons ici que le comité exécutif du Parti Chrétien-Social s'était réuni les 5 et 11 juin sous la présidence de Monsieur Nic. Mosar, Président du Parti Chrétien-Social.

Le comité exécutif avait eu à cette occasion un échange de vues approfondi sur les résultats des élections législatives. Un groupe de travail avait été constitué en vue d'analyser d'une façon détaillée les motifs ayant conduit aux résultats obtenus aux élections par le Parti Chrétien-Social, et pour déterminer les conclusions qui en découlaient pour le parti.

Monsieur Pierre Werner avait été élu à l'unanimité Président du groupe parlementaire du Parti Chrétien-Social lors de la première réunion des nouveaux députés chrétiens-sociaux. Monsieur Pierre Werner informa à cette occasion le comité exécutif du parti que le groupe parlementaire approuvait sans réserve la position prise dès le début par le Parti Chrétien-Social. Voici le texte du communiqué publié à l'issue des deux réunions du comité exécutif du Parti Chrétien-Social:

« Das Exekutivkomitee der Christlich-Sozialen Volkspartei trat am 5. und 11. Juni 1974 zusammen unter dem Vorsitz von Parteipräsident Nic. Mosar.

Das Exekutivkomitee hatte einen eingehenden Gedankenaustausch über den Ausgang der letzten Kammerwahlen. Zwecks Durchführung einer umfassenden Analyse der Ursachen der Wahlergebnisse sowie zwecks Festlegung der sich daraus ergebenden Schlußfolgerungen wurde eine Arbeitsgruppe eingesetzt.

Herr Pierre Werner, der bei einer ersten Zusammenkunft der neu gewählten CSV-Abgeordneten einstimmig zum Fraktionspräsidenten bestimmt worden war, erstattete Bericht über den Verlauf dieser Sitzung sowie die getroffenen Beschlüsse betreffend die zukünftige Arbeitsweise der Kammerfraktion. Bezugnehmend auf die politische Aktualität konnte Herr Werner dem Exekutivkomitee mitteilen, daß die bis jetzt von der CSV eingenommene Haltung von der Kammerfraktion voll und ganz gutgeheißen wurde. Die diesbezügliche Haltung wurde in einem Communiqué der Kammerfraktion präzisiert.

Mitgeteilt vom Generalsekretariat der CSV »

Le 11 juin, le groupe parlementaire du Parti Chrétien-Social, réunissant les députés chrétiens-sociaux élus le 26 mai 1974, a confirmé les réflexions et conclusions faites par le comité national après les élections, concernant l'attitude en face de la formation du nouveau Gouvernement. Cette attitude était basée sur le fait que le Parti Chrétien-Social, tout en restant le parti le plus fort aux élections législatives,

avait néanmoins subi des pertes sensibles, alors que le Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois et le Parti Démocratique avaient pu renforcer leurs positions. Les règles de la démocratie veulent, dans un cas semblable, que les gagnants des élections prennent l'initiative pour la formation du nouveau Gouvernement. En d'autres termes, le Parti Chrétien-Social s'était déclaré prêt à passer dans l'opposition au cas où le Parti Ouvrier Socialiste et le Parti Démocratique se mettaient d'accord sur un programme et sur la formation du Gouvernement.

Nous reproduisons également ci-après, à titre d'information et en vue de compléter ce rapide résumé, le texte du communiqué publié par le groupe parlementaire du Parti Chrétien-Social:

« Die am 26. Mai gewählten CSV-Abgeordneten traten am Dienstag, dem 11. Juni 1974, erstmalig zusammen, um die Organisation der Kammerfraktion zu besprechen und allgemeine Richtlinien für die zu befolgende Politik festzulegen. Die Fraktion schloß sich einstimmig den Überlegungen an, die der vom Nationalkomitee nach den Wahlen bezogenen Haltung hinsichtlich der Regierungsbildung zu Grunde lagen. Diese Haltung fußt auf der Tatsache, daß die Partei bei den Wahlen vom 26. Mai zwar stärkste Partei blieb, aber fühlbare Verluste hinnehmen mußte, während die LSAP und die DP maßgebliche Gewinne verbuchen konnten. Die Regeln der Demokratie legten in diesem Falle nahe, den beiden erfolgreichen Parteien die Initiative zur Regierungsbildung zu überlassen. In andern Worten erklärte sich die CSV bereit, in die Opposition überzuwechseln, falls die LSAP und die DP sich über ein Programm und über die Regierungsformation einigen könnten.

Die sich für diese Eventualität ergebenden organisatorischen Maßnahmen wurden eingehend besprochen.

Herr Pierre Werner wurde einstimmig zum Präsidenten der Fraktion gewählt.

(Mitgeteilt vom Sekretariat der CSV-Kammerfraktion) »

La Constitution des Départements ministériels et leur attribution aux Membres du Gouvernement

Un arrêté grand-ducal du 17 juin 1974 porte constitution des départements ministériels qui furent attribués aux membres du Gouvernement par un arrêté grand-ducal du 19 juin 1974.

Voici comment sont constitués les différents départements ministériels d'après l'arrêté grand-ducal du 17 juin :

1 — Ministère d'Etat

- Présidence du Gouvernement Administration générale et coordination entre départements ministériels Secrétariat du Conseil de Gouvernement Relations avec la Cour grand-ducale, la Chambre des Députés et le Conseil d'Etat Conseil Economique et Social Commission d'Economies et de Rationalisation Conseil de discipline Administration centrale et bureaux du Gouvernement Service Central des Imprimés et des Fournitures de Bureau de l'Etat Ordres nationaux; fêtes et cérémonies publiques Conseil National de la Résistance.
- 2. Service Central de Législation.
- Protection Nationale Sécurité extérieure de l'Etat.
- Information et Presse Radiodiffusion, télévision.
- 5. Cultes.

2 — Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

- Relations internationales Coordination entre départements ministériels dans le domaine des relations internationales — Organisations et conférences internationales — Traités internationaux — Service diplomatique et consulaire; passeports, visas et légalisations — Protocole.
- Commerce extérieur Relations économiques internationales Coordination de la promotion commerciale à l'étranger Union économique belgo-luxembourgeoise Benelux Communautés Européennes Autres organisations internationales de caractère économique Régime de politique commerciale; Office des Licences.
- 3. Coopération au développement.

3 — Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture

 Agriculture — Administration des Services Techniques de l'Agriculture — Service d'Economie Rurale et des marchés agricoles — Inspection générale vétérinaire et Laboratoire de médecine vétérinaire — Remembrement des biens ruraux — Assurance-bétail — Chambre Professionnelle de l'Agriculture — Caisses de maladie et de pension agricoles,

- Viticulture Station Viticole Fonds de Solidarité Viticole — Marque nationale du vin — Commission viticole.
- 3. Mise en application de la politique agricole et viticole commune C.E.E. y compris les questions relatives aux Eaux et Forêts.

4 — Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

- Politique économique générale, prix et concurrence Expansion et programmation économiques Fonction économique du secteur industriel et de celui de la distribution Autorisations d'établissement pour les entreprises du secteur industriel Propriété industrielle et droits intellectuels Ravitaillement alimentaire et industriel Foires et expositions à l'étranger; activités de la Foire internationale de Luxembourg Relations avec la Chambre de Commerce et les organisations d'industriels Office des Prix Office commercial Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques.
- 2. Commerce et métiers Autorisations d'établissement pour les professions visées par la loi du 2 juin 1962 sur le droit d'établissement et ses règlements d'exécution, à l'exception du secteur industriel Foires, marchés et expositions professionnelles à l'intérieur du pays Relations avec la Chambre des Métiers et les organisations de commerçants et d'artisans Caisses de pension et de maladie des classes moyennes.
- Tourisme Office du Tourisme Agences touristiques à l'étranger — Congrès internationaux.
- 4. Crédits d'équipement.

5 — Ministère de l'Education Nationale

- Education préscolaire Enseignement primaire Enseignement spécial Classes d'accueil pour enfants étrangers Enseignement complémentaire Education différenciée.
- Enseignement secondaire Institut pédagogique — Enseignement supérieur et universitaire.
- 3. Enseignement technique.
- 4. Enseignement moyen Enseignement professionnel Enseignement agricole.

- 5. Apprentissage et examens de fin d'apprentissage Formation professionnelle accélérée et complémentaire Brevets de maîtrise et cours préparatoires aux examens de maîtrise Cours paramédicaux Education des adultes Education permanente.
 - 6. Prêts et bourses d'études Internats d'Etat —Cantines scolaires Orientation scolaire et préorientation professionnelle Office du Film scolaire Planification des constructions scolaires Education physique scolaire.
- 7. Service National de la Jeunesse Education extra-scolaire et activités de loisirs Relations avec les mouvements de Jeunesse Formation d'éducateurs, de moniteurs et d'animateurs Maisons et foyers des jeunes.
 - 8. Affaires Culturelles Arts et Sciences; recherches scientifiques Archives de l'Etat Bibliothèque Nationale et Bibliothèque du Gouvernement Musées de l'Etat Commission des cinémas Commission des sites et monuments nationaux Commission de surveillance des bâtiments religieux Unesco Exécution des Accords culturels.

6 — Ministère de l'Education physique et des Sports

- 1. Education physique et sportive de la Jeunesse Relations avec les mouvements sportifs Cours de formation des cadres sportifs Contrôle médico-sportif Assurance des sportifs Equipement sportif national Médailles et brevets sportifs.
 - 2. Education physique scolaire (politique générale et coordination).
 - 3. Institut national des Sports.

7 — Ministère de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale

- Education familiale Aide aux familles —
 Aide sociale à l'enfance Loisirs Prestations familiales : Législation, Caisses d'allocations familiales Fonds des allocations de naissance.
 - Logement social Fonds du logement social.
 - 3. Maisons de retraite; Centre du Rham.
 - Fonds National de Solidarité Assistance sociale — Domicile de secours.
 - 5. Service social de la main-d'œuvre étrangère.

8 — Ministère des Finances

Législation financière et budgétaire générale — Budget et contrôle de l'exécution budgétaire — Comptabilité publique — Chambre des Comptes — Inspection générale des finances — Comptabilité nationale — Bud-

- get économique Plan financier Dommages de guerre autres que corporels.
- Monnaies et crédit Trésorerie de l'Etat —
 Caisse Générale de l'Etat Dette publique
 — Caisse d'Epargne de l'Etat Etablissements de crédit Contrôle bancaire Institut de change Service des assurances privées Fonds commun et garantie automobile Office du Ducroire Marchés et valeurs mobilières Bourse de commerce.
- 3. Législation fiscale et administrations fiscales Contributions directes et accises Enregistrement et domaines Postes et télécommunications Centre Informatique de l'Etat Cadastre Douanes.
- Aménagement du territoire : Politique générale et coordination.

9 — Ministère de la Fonction Publique

- 1. Réforme administrative.
 - Personnel de l'Etat: fixation des rémunérations; allocation et calcul des pensions —
 Epuration Chambre des fonctionnaires et employés publics.

10 — Ministère de la Force Publique

Force Armée: Armée, Gendarmerie, Police — Ordres militaires.

11 — Ministère de l'Intérieur

- 1. Administration des communes et des établissements qui s'y rattachent Politique et coordination générale des questions de finances communales; Service des finances communales; Service de contrôle de la comptabilité communale Commissariats de district Syndicats des communes Protection Civile Service d'incendie Conseil Supérieur de la Distribution d'Eau Caisse de prévoyance des fonctionnaires communaux Législation sur les loyers Rapatriement.
- Administration des Eaux et Forêts Police rurale et forestière — Chasse et Pêche.
- Service d'aménagement du territoire Urbanisme.

12 — Ministère de la Justice

- Justice générale Ordre judiciaire Demandes en grâce Naturalisations et indigénat Police générale Etablissements pénitentiaires Registre aux firmes.
- 2. Législation civile, pénale et procédurale.

13 — Ministère de la Santé Publique et de l'Environnement

Collège médical — Direction de la Santé Publique et Inspection Sanitaire — Institut d'Hygiène et de Santé Publique — Hôpital

neuro-psychiatrique de l'Etat — Sanatoriums — Maternité Grande-Duchesse Charlotte — Clinique de l'Etat — Etablissement Thermal de Mondorf-Etat — Centre de réhabilitation de Mondorf — Médecine scolaire, du travail, préventive et sociale — Dommages de guerre corporels — Croix-Rouge — Ligue Luxembourgeoise contre la tuberculose.

Assainissement de l'eau et de l'air — Commissariat général à la protection des eaux — Stations d'épuration et travaux de canalisation: Planification et contrôle — Lutte contre le bruit — Destruction des ordures et des déchets industriels — Coordination interministérielle des problèmes de l'environnement.

14 — Ministère des Transports et de l'Energie

- Chemins de fer Transports routiers; circulation et sécurité routières Services publics des transports Véhicules automoteurs Navigation; transports fluviaux; exploitation du Port de Mertert et du canal de la Moselle Aviation; aéroport Coordination des moyens de transport.
- 2. Politique énergétique; combustibles et carburants solides, liquides et gazeux; production et distribution d'énergie; énergie nucléaire; construction et entretien des centrales électriques de l'Etat Service de l'Electricité de l'Etat Politique de recherche industrielle.

15 — Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

- Législation du travail Orientation professionnelle Inspection du Travail et des Mines Office National de Conciliation Office National du Travail Placement et rééducation professionnelle des travailleurs handicapés Chambre de Travail Chambre des Employés Privés Législation minière Administration des mines Concessions minières Conseil Supérieur des Mines.
- 2. Législation de sécurité sociale Office des Assurances sociales Caisse de pension des employés privés Conseil supérieur et Conseil arbitral des assurances sociales Caisses de maladie régies par le Code des assurances sociales : caisses régionales et caisses d'entreprise Caisses de maladie régies par la loi du 29 août 1951 concernant l'assurance maladie des fonctionnaires et employés Inspection générale de la sécurité sociale Sociétés de secours mutuels Service de contrôle médical prévu à l'article 82 du Code des assurances sociales.

16 — Ministère des Travaux Publics

 Travaux Publics — Ponts et Chaussées; voirie; Fonds des routes — Cours d'eau navigables et flottables — Construction et en-

- tretien des barrages et canaux Commission des soumissions.
- 2. Bâtiments de l'Etat Fonds d'investissements administratifs, scolaires et sanitaires.
- 3. Construction et entretien des stations d'épuration, collecteurs et canalisations.

L'Organisation du Gouvernement

Voici l'arrêté grand-ducal du 19 juin 1974 portant attribution des départements ministériels aux membres du Gouvernement.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 76 de la Constitution;

Vu l'arrêté royal grand-ducal du 9 juillet 1857 portant organisation du Gouvernement grand-ducal, modifié par les arrêtés grand-ducaux des 14 mars 1963, 17 juillet 1964, 9 juillet 1971 et 17 juin 1974;

Vu l'arrêté grand-ducal du 17 juin 1974 portant constitution des départements ministériels;

Sur le rapport de Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement;

Arrêtons:

- Art. 1^{er}. Les départements ministériels constitués par l'arrêté grand-ducal du 17 juin 1974 sont attribués comme suit :
- M. Gaston THORN, Président du Gouvernement : Ministère d'Etat; Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur; Ministère de l'Education Physique et des Sports.
- M. Raymond VOUEL, Vice-Président du Gouvernement : Ministère des Finances.
- M. Marcel MART, Ministre : Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme; Ministère des Transports et de l'Energie.
- M. Emile KRIEPS, Ministre : Ministère de la Santé Publique et de l'Environnement; Ministère de la Fonction Publique; Ministère de la Force Publique.

 M. Joseph WOHLFART, Ministre : Ministère de l'Intérieur.
- M. Robert KRIEPS, Ministre : Ministère de l'Education Nationale; Ministère de la Justice.
- M. Jean HAMILIUS, Ministre : Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture; Ministère des Travaux Publics.
- M. Bernard BERG, Ministre : Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale; Ministère de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale.
- Art. 2. Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur le jour de sa publication au Mémorial.

Palais de Luxembourg, le 19 juin 1974

Jean

Le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Gaston Thorn

Annexe

Arrêté grand-ducal du 15 juin 1974 accordant démission honorable et conférant le titre honoraire à M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 77 de la Constitution;

Sur le rapport de Notre Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur;

Arrêtons:

Art. 1°r. Démission honorable est accordée, sur sa demande, à Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, avec remercîments pour ses bons et loyaux services.

Art. 2. Le titre honoraire de Ministre d'Etat est conféré à Monsieur Pierre Werner.

Art. 3. Notre Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur est chargé de l'exécution du présent arrêt.

Palais de Luxembourg, le 15 juin 1974

Jean

Le Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, Gaston Thorn

Arrêté grand-ducal du 15 juin 1974 portant nomination de M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, Ministre de la Fonction Publique, Ministre de l'Education Physique et des Sports, à la fonction de Ministre d'Etat, Président du Gouvernement

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 77 de la Constitution;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Economie Nationale;

Arrêtons:

Art. 1°. Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, de la Fonction Publique, de l'Education Physique et des Sports, est nommé Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Art. 2. Notre Ministre de l'Economie Nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Palais de Luxembourg, le 15 juin 1974

Jean

Le Ministre de l'Economie Nationale, Marcel Mart

M. Gaston Thorn, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a prêté serment le 17 juin 1974 et est entré immédiatement en fonctions. Arrêté grand-ducal du 17 juin 1974 accordant démission honorable à M. Eugène Schaus, Ministre et Vice-Président du Gouvernement, MM. Jean-Pierre Buch-ler, Jean Dupong, Camille Ney, Ministres, et M. Jacques Santer, Secrétaire d'Etat

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 77 de la Constitution;

Sur le rapport de Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement;

Arrêtons:

Art. 1°r. Démission honorable est accordée, sur leur demande, à MM. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de la Justice, de l'Intérieur et de la Force Publique, Jean-Pierre Buchler, Ministre des Travaux Publics, de la Famille, du Logement Social, de la Solidarité Sociale et de la Viticulture, Jean Dupong, Ministre de l'Education Nationale, du Travail et de la Sécurité Sociale, Camille Ney, Ministre de l'Agriculture et de la Santé Publique, et Jacques Santer, Secrétaire d'Etat au Ministère d'Etat et au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, avec remercîments pour leurs bons et loyaux services.

Art. 2. Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Palais de Luxembourg, le 17 juin 1974

Jean

Le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Gaston Thorn

* *

Arrêté grand-ducal du 17 juin 1974 modifiant l'arrêté royal grand-ducal du 9 juillet 1857 portant organisation du Gouvernement grand-ducal

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 76 de la Constitution;

Vu l'article 1^{er} de l'arrêté royal grand-ducal du 9 juillet 1857 portant organisation du Gouvernement, modifié par l'arrêté grand-ducal du 5 juillet 1971;

Sur le rapport de Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement;

Arrêtons:

Art. 1°. L'article 1° de l'arrêté royal grand-ducal du 9 juillet 1857 portant organisation du Gouvernement grand-ducal tel qu'il a été modifié par l'arrêté grand-ducal du 5 juillet 1971, est remplacé par le texte suivant :

« Art. 1°. Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg se compose

- d'un président, ayant le titre de Ministre d'Etat;
- d'un vice-président et de six membres, ayant le titre de Ministre;

— de trois membres ayant le titre de Secrétaire d'Etat. »

Art. 2. Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Mémorial et entrera en vigueur le jour de sa publication.

Palais de Luxembourg, le 17 juin 1974

Jean

Le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Gaston Thorn

Arrêté grand-ducal du 17 juin 1974 portant nomination de M. Raymond Vouel à la fonction de Ministre, Vice-Président du Gouvernement, MM. Emile Krieps, Jos. Wohlfart, Robert Krieps, Jean Hamilius et Bernard Berg à la fonction de Ministre, et MM. Albert Berchem, Guy Linster et Maurice Thoss à la fonction de Secrétaire d'Etat

* *

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 77 de la Constitution;

Sur le rapport de Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement;

Arrêtons:

Art. 1°r. Est nommé Ministre et Vice-Président du Gouvernement, Monsieur Raymond Vouel, mandataire général d'assurances et député.

Sont nommés Ministres: MM. Emile Krieps, Secrétaire d'Etat, Joseph Wohlfart, fonctionnaire, bourgmestre et député, Robert Krieps, avocat et conseiller communal, Jean Hamilius, ingénieur commercial et conseiller communal, et Bernard Berg, président de la délégation centrale de l'Arbed, conseiller communal et député.

Sont nommés Secrétaire d'Etat: MM. Albert Berchem, agriculteur, conseiller communal et député, Guy Linster, professeur-docteur et conseiller communal, et Maurice Thoss, licencié en sciences politiques.

Art. 2. Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, est délégué pour recevoir le serment à prêter par les Ministres et Secrétaires d'Etat nouvellement nommés.

Art. 3. Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Palais de Luxembourg, le 17 juin 1974

Jean

Le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Gaston Thorn

M. Raymond Vouel, Ministre et Vice-Président du Gouvernement, MM. Emile Krieps, Joseph Wohlfart, Robert Krieps, Jean Hamilius et Bernard Berg, Ministres, et MM. Albert Berchem, Guy Linster et Maurice Thoss, Secrétaires d'Etat, ont prêté serment le 18 juin 1974 et sont entrés immédiatement en fonction.

Arrêté grand-ducal du 17 juin 1974 portant convocation de la Chambre des Députés en session extraordinaire

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 72 de la Constitution;

Sur le rapport de Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et après délibération du Gouvernement en conseil;

Arrêtons:

Art. 1°. La Chambre des Députés est convoquée en session extraordinaire pour jeudi, 27 juin 1974, à 15 heures.

Art. 2. Nous donnons à Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, pleins pouvoirs à l'effet d'ouvrir et de clore en Notre nom la session.

Art. 3. Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Mémorial.

Palais de Luxembourg, le 17 juin 1974

Jean

Le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Gaston Thorn

Les Communiqués publiés par le Maréchalat de la Cour

Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui Lui a présenté la démission du Gouvernement, laquelle a été acceptée.

En attendant la formation du nouveau Gouvernement, le Chef d'Etat a chargé les Ministres démissionnaires de l'expédition des affaires courantes.

Luxembourg, le 27 mai 1974.

Au cours de la journée du 28 mai 1974, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience au Palais grand-ducal Monsieur le Président du Conseil d'Etat ainsi que Messieurs les Présidents des partis politiques, afin de les consulter en vue de la formation du nouveau Gouvernement.

Luxembourg, le 28 mai 1974.

Après avoir reçu en audience Monsieur Antoine Wehenkel, Président du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois, ainsi que Monsieur Gaston Thorn, Président du Parti Démocratique, Son Altesse Royale le Grand-Duc a chargé Monsieur Raymond Vouel d'une mission d'information sur la possibilité de former une coalition gouvernementale entre les deux partis précités.

Luxembourg, le 30 mai 1974.

Le 31 mai 1974, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience au Palais grand-ducal Monsieur Raymond Vouel pour S'entretenir avec lui de la mission d'information qui lui a été confiée.

* *

Luxembourg, le 31 mai 1974.

* *

Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience au Palais grand-ducal, le 1er juin 1974, Monsieur Raymond Vouel, qui Lui a rendu compte de l'accomplissement de sa mission d'information, et Lui a présenté ses propositions, lesquelles ont été acceptées.

A la suite de cette audience, le Grand-Duc a reçu Monsieur Gaston Thorn, Président du Parti Démocratique, pour le charger de la formation du nouveau Gouvernement.

Luxembourg, le 1er juin 1974.

Line the Minners.

Le Maréchalat de la Cour communique:

Après avoir pris connaissance du rapport que Lui a fait dans la soirée du 15 juin 1974 Monsieur Gaston Thorn, Président du Parti Démocratique, chargé de la formation du Gouvernement, Son Altesse Royale le Grand-Duc a nommé Monsieur Gaston Thorn Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Luxembourg, le 15 juin 1974.

Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Gaston Thorn, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui Lui a présenté les Membres du nouveau Gouvernement, Monsieur Raymond Vouel, Vice-Président du Gouvernement, Messieurs Marcel Mart, Emile Krieps, Joseph Wohlfart, Robert Krieps, Jean Hamilius, Bernard Berg, Ministres, Messieurs Albert Berchem, Guy Linster, Maurice Thoss. Secrétaires d'Etat.

Luxembourg, le 18 juin 1974.

Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat honoraire, ancien Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Monsieur Eugène Schaus, ancien Vice-Président du Gouvernement, Messieurs Jean-Pierre Buchler, Jean Dupong, Camille Ney, anciens Ministres, et Monsieur Jacques Santer, ancien Secrétaire d'Etat.

Luxembourg, le 19 juin 1974.

* *

A la date du 4 juillet 1974, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu au Palais le Président et les Membres du Bureau de la Chambre des Députés, à savoir: Monsieur Antoine Wehenkel, Président, Messieurs Eugène Schaus, Jean Winkin et René Hengel, Vice-Présidents, Messieurs Jean Spautz, Roger Schleimer, Camille Hellinckx, Arthur Useldinger et Roger Krier, Secrétaires, ainsi que Messieurs Guillaume Wagener, Greffier, et Pierre Dillenburg, Greffier adjoint.

Luxembourg, le 4 juillet 1974.

L'Ouverture de la Session extraordinaire de la Chambre des Députés

Par arrêté grand-ducal du 17 juin 1974, la Chambre des Députés avait été convoquée en session extraordinaire pour jeudi, 27 juin, à 15 heures.

Monsieur Gaston Thorn, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, avait reçu par le même arrêté les pleins pouvoirs à l'effet d'ouvrir et de clore la session au nom de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

La Chambre s'était donc réunie en session extraordinaire le 27 juin, sous la présidence de Monsieur Jos. Grandgenet (Parti Communiste) en sa qualité de doyen d'âge, assisté des deux plus jeunes députés Messieurs le D^r Frank Wolff (Parti Démocratique) et Jean Regenwetter (Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois).

Après que Monsieur Gaston Thorn eut ouvert la session en vertu des pouvoirs qui lui furent conférés par Son Altesse Royale le Grand-Duc, il fut procédé à la vérification des pouvoirs. Ensuite eut lieu la prestation de serment des députés présents entre les mains du doyen d'âge, ce dernier prêtant alors serment entre les mains du second doyen d'âge Monsieur Eugène Schaus (Parti Démocratique).

La Chambre entendit la traditionnelle allocution du doyen d'âge, puis elle procéda à l'élection de son nouveau bureau dont voici la composition: Président: M. Antoine Wehenkel (POSL); Vice-Présidents: MM. Jean Winkin (PCS), René Hengel (POSL) et Eugène Schaus (PD); Membres: MM. Roger Schleimer (PSD), Camille Hellinckx (PD), Roger Krier (POSL), Jean Spautz (PCS) et Arthur Useldinger (PC); Greffier: M. Guillaume Wagener; Greffier adjoint: M. Pierre Dillenburg.

Monsieur Antoine Wehenkel prononça alors l'allocution d'ouverture dont nous reproduisons le texte ci-après:

Allocution du Président Antoine Wehenkel

Mesdames, Messieurs,

Vous me voyez profondément ému devant la confiance que vous venez de placer en moi et que je m'efforcerai de mériter. Au nom de mes collègues du Bureau, je vous exprime notre gratitude collective pour l'honneur des hautes fonctions que vous venez de nous confier.

Conformément à notre règlement, le Bureau donnera connaissance de sa composition à Son Altesse Royale le Grand-Duc.

En votre nom à vous tous, mes chers collègues, je remercie le Bureau provisoire, notre vaillant et expérimenté doyen d'âge ainsi que les deux honorables cadets de notre Assemblée, pour le bon travail qu'ils viennent d'accomplir.

Mesdames, Messieurs,

L'électeur s'est prononcé bien clairement. Il veut un renouveau politique profond.

Bien sûr, la Chambre et le Gouvernement ne manqueront pas de lui accorder plus d'information, plus de contacts directs et de véritable dialogue. Mais le seul « nouveau style » en cette manière ne lui suffira pas. Car l'électeur exige surtout des réformes multiples et profondes, des décisions rapides, quoique mûrement réfléchies et sérieusement préparées.

Il ne m'appartient pas d'anticiper sur la déclaration gouvernementale, que nous présentera la semaine prochaine le Président du Gouvernement. Je suis cependant persuadé que le Gouvernement aura à cœur de bien étoffer notre programme de travail législatif dès le début de cette législature et d'éviter ainsi cette accumulation malsaine de projets de loi à évacuer, qui a tant nui à la qualité de nos travaux, dans les derniers mois préélectoraux.

La tâche de notre Parlement ne se limite toutefois pas à l'évacuation de projets de loi. Qu'il me
soit permis de rappeler à ce sujet le propos de mon
prédécesseur, l'honorable Président Grégoire, lors de
son installation au siège présidentiel en février 1969:
« Trop de parlementaires, malheureusement, se
croient appelés à voter des lois, encore des lois, rien
que des lois, au risque même de manquer à un devoir qui se fait aléatoire de plus en plus : celui du
contrôle exercé en dernière instance ».

Depuis 1951, je participe activement à notre vie parlementaire et comme maint de mes vieux collègues, j'ai l'impression que l'exercice de ces pouvoirs de légiférer, d'une part, et de contrôler la gestion de l'exécutif, d'autre part, devient de plus en plus difficile et qu'il risque parfois même de nous échapper en partie.

Si le Parlement doit pouvoir jouer pleinement le double rôle qui lui revient dans notre structure institutionnelle, les moyens matériels mis à la disposition des députés devront être sérieusement améliorés, rationalisés, modernisés.

Une série de mesures allant dans ce sens ont déjà trouvé l'accord des deux partis de la majorité au cours des négociations approfondies qui ont précédé la formation de la nouvelle coalition gouvernementale. Je suis certain que ces mesures seront accueillies favorablement par tous les autres partis.

Ainsi le service de documentation et d'information parlementaires devra être étoffé et la bibliothèque réorganisée et mise à jour.

Les méthodes de travail du Greffe devront être adaptées aux possibilités qu'offrent les techniques modernes. Des crédits suffisants devront permettre de surmonter le surplus de travail pendant les périodes de pointe, par exemple lors des débats budgétaires, par l'engagement d'un personnel auxiliaire qualifié. Des crédits spéciaux devront être accordés pour permettre la réalisation d'études techniques ou scientifiques par des tiers au profit des parlementaires.

Une partie essentielle du travail parlementaire s'accomplit en commission. Pour améliorer ce travail, il importe que les commissions soient appelées à participer à la procédure d'élaboration des projets de loi bien avant que ceux-ci ne leur parviennent comme documents définitifs avisés par le Conseil d'Etat et les autres instances consultées.

L'efficacité des travaux en commission gagnerait à sortir de l'ombre des réunions fermées, trop entourées de secret, par une publicité plus large et ouverte.

Pour sensibiliser l'opinion publique à l'importance des travaux parlementaires, il faudra permettre à la radio et à la télévision de transmettre en direct des séances importantes du Parlement.

Tous ceux parmi nous, qui ont eu la malchance de garnir les bancs de l'opposition sont conscients de la nécessité de reconsidérer les pratiques qui ont prévalu jusqu'ici dans les relations entre majorité et opposition. C'est la première fois que la majorité parlementaire est formée de deux partis qui alternativement ont connu les misères de l'opposition, les brimades qui lui ont été trop souvent infligées et le manque d'information de la part du Gouvernement. Fort de cette expérience, elle saura consacrer le rôle de l'opposition dans des textes positifs de notre règlement. Une opposition constructive, franche et décomplexée ne peut qu'être à l'avantage de notre Parlement.

Car, Mesdames, Messieurs, quel que soit le banc sur lequel nous soyons placés, nous sommes les représentants élus du même peuple, nous avons des responsabilités, des obligations, des devoirs communs, nous sommes des collègues égaux en droit. Laissons de côté les chamailleries vexantes et stériles. Même si nos opinions vont en sens opposé, n'oublions pas que la survie de notre démocratie parlementaire n'est qu'au prix de la dignité, de la sérénité de nos débats et de l'efficacité de nos travaux.

A l'issue de l'allocution du Président de la Chambre il fut procédé à la nomination des membres des diverses commissions permanentes de la Chambre des Députés. Nous reproduisons ci-après la composition de la Chambre des Députés ainsi que celle des commissions permanentes :

La Composition de la Chambre des Députés

Voici la liste des 59 membres de la Chambre des Députés dans l'ordre alphabétique.

1) ABENS Victor, 43, Grand-rue, Vianden

2) BACKES Jean, 77, rue de Diekirch, Walferdange

3) BIGELBACH-FOHRMANN Marthe (Mme), 34, rue Nic.-Biever, Dudelange

4) BIRTZ Nicolas, 16, rue de la Forêt, Dudelange

5) BOLLENDORFF Léon, 156, avenue de la Faïencerie, Luxembourg

6) BOUSSER Albert, 4, rue Marie-Astrid, Howald

- 7) BREBSOM Joseph, 14, rue d'Audun, Esch-sur-Alzette 7) BREBSOM Joseph, 14, rue d'Audun, Esch-sur-Alzette
 8) BUCHLER Jean-Pierre, 79, Val-Ste-Croix, Luxembourg
 9) VAN DEN BULCKE René, 27, rue Tony-Dutreux, Luxembourg
- 10) BURGER René, 22, parc de Gerlache, Differdange 11) BURGGRAFF Emile, 169, Kohlenberg, Luxembourg

 12) CRAVATTE Henry, 6, place des Recollets, Diekirch

 13) PONDELINGER Will 2014
- 13) DONDELINGER Willy, 214, rue de Belval, Esch-sur-Alzette (B. P. 138)
 14) DUPONG Jean, 10, rue des Foyers, Luxembourg 15) ELVINGER Paul, 84, Grand-rue, Luxembourg
- 16) EYSCHEN Joseph, 33, rue Victor-Hugo, Esch-sur-Alzette
 17) FLAMMANG Marcel, 90, rue Dicks-Lentz, Differdange
 18) FLESCH Colette (M^{me}), 11a, boulevard Prince-Henri, Luxembourg
 19) GERSON Emile, 52, rue Jos.-Simon, Wiltz

- 20) GLESENER Jean-Pierre, 18, rue Jean-Pierre-Bausch, Rumelange
 21) GRANDGENET Joseph, 33a, rue des Alliés, Belvaux
 22) GREGOIRE Pierre, 177, route d'Arlon, Strassen 22) GREGOIRE Pierre, 177, route d'Arlon, Strassen
- 23) GREMLING Jean, 22, avenue de la Liberté, Luxembourg
 24) HANSEN Frankie, 40, rue de Bastogne, Ettelbruck
 25) HAUPERT Joseph, 17, rue du Castel, Niedercorn
- 26) HELLINCKX Camille, 101, rue de Bonnevoie, Luxembourg
 27) HENGEL René, Boîte postale 2031, Luxembourg-Gare
 28) HILDGEN Alphonse, 53, Grand-rue, Luxembourg (B. P. 1221)

- 29) HURT Georges, 10, rue du Ruisseau, Biwer 30) JUNCKER Edouard, rue de Warken, Ettelbruck

- 30) JUNCKER Edouard, rue de Warken, Entedruck
 31) KNAUF Marcel, 72, avenue Dr-Gaasch, Rodange
 32) KONEN René, 18a, Kohlenberg, Luxembourg
 33) KRIER Roger, 6, rue de la Gare, Belvaux
 34) LUCIUS Joseph, 6, rue Michel Welter, Luxembourg
 35) LULLING Astrid (M^{me}), 14, rue de Hédange, Schifflange
 36) MARGUE Georges, 20, rue Philippe-II, Luxembourg
 37) MART René, 12, rue de l'Alzette, Esch-sur-Alzette

40) NEY Camille, Redange-sur-Attert

- 41) POOS Jacques-F., 2, rue L.-Metz, Esch-sur-Alzette
- 42) PRUSSEN Robert, 33, rue de Luxembourg, Esch-sur-Alzette
 43) REGENWETTER Jean, 2, rue des Jardins, Esch-sur-Alzette
 44) SANTER Jacques 7, rue des Jardins, Esch-sur-Alzette

44) SANTER Jacques, 7, rue Tockert, Luxembourg

45) SCHAFFNER Robert, rue André-Duchscher, Echternach

46) SCHAUS Eugène, 56, Grand-rue, Luxembourg

- 47) SCHLECHTER Marcel, 5, route de Luxembourg, Consdorf 48) SCHLEIMER Roger, 23, rue Jean-Jaurès, Esch-sur-Alzette
- 49) SPAUTZ Jean, 12, rue Pierre-Dupong, Schifflange
- 50) URBANY Dominique, 42, rue de Luxembourg, Bridel 51) URWALD Jean-Pierre, 23, rue des Bateliers, Grevenmacher
- 52) USELDINGER Arthur, 3, rue Michel-Lentz, Esch-sur-Alzette
- 53) WAGNER Charles, Wormeldange 54) WANTZ Alex, Nagem (Redange)
- 55) WEHENKEL Antoine, 11, boulevard Gr.-D.-Charlotte, Luxembourg
- 56) WERNER Pierre, 2, Rond-Point Robert-Schuman, Luxembourg

57) WINKIN Jean, Oberwampach

- 58) WOLFF Frank, 63a, rue Jos. Simon, Wiltz
- 59) WOLTER Jean, 9, rue du Lycée, Esch-sur-Alzette

La Composition des Commissions Permanentes de la Chambre des Députés

Le Bureau: M. Antoine Wehenkel, Président; MM. Jean Winkin, René Hengel et Eugène Schaus, Vice-Présidents; MM. Roger Schleimer, Camille Hellinckx, Roger Krier, Jean Spautz et Arthur Useldinger, Membres; M. Guillaume Wagener, Greffier; M. Pierre Dillenburg, Greffier adjoint.

La Commission de Travail: M. Antoine Wehenkel, Président; MM. Pierre Werner, René Van den Bulcke, M^{11e} Colette Flesch, MM. Dominique Urbany, Roger Schleimer.

La Commission des Pétitions: MM. René Bürger, Emile Gerson, Joseph Lucius, M^{me} Marthe Bigelbach, MM. Joseph Haupert, Marcel Schlechter, Camille Hellinckx, Robert Prussen, Alex Wantz, Dominique Meis, Georges Hurt.

Président : M. Robert Prussen; Vice-Président : M. Marcel Schlechter.

La Commission des Comptes: MM. Emile Burggraff, Jean-Pierre Glesener, Edouard Juncker, Nicolas Birtz, Joseph Haupert, Jean Regenwetter, Jean Backes, Paul Elvinger, Carlo Meintz, Dominique Urbany, Henry Cravatte.

Président : M. Nicolas Birtz; Vice-Président : M. Jean Backes.

La Commission des Affaires étrangères: MM. Pierre Grégoire, Georges Margue, Pierre Werner, René Van den Bulcke, Willy Dondelinger, Jacques-F. Poos, Paul Elvinger, M¹¹ Colette Flesch, MM. Carlo Meintz, Dominique Urbany, M¹¹ Astrid Lulling.

Président: M. Paul Elvinger; Vice-Président: M. Jacques-F. Poos.

La Commission de la Force publique: MM. Léon Bollendorff, Jean-Pierre Glesener, Edouard Juncker, Frankie Hansen, René Hengel, Marcel Schlechter, Joseph Eyschen, René Konen, René Mart, Marcel Flammang, Georges Hurt.

Président : M. René Mart; Vice-Président : M. Frankie Hansen.

La Commission des Affaires sociales: MM. Jean Dupong, Jacques Santer, Jean Spautz, René Hengel, Alphonse Hildgen, Jean Regenwetter, Jean Backes, Paul Elvinger, René Konen, Joseph Grandgenet, Albert Bousser.

Président : M. René Hengel; Vice-Président : M. Jean Backes.

La Commission des Finances et du Budget: MM. Emile Burggraff, Pierre Werner, Jean Wolter, René Van den Bulcke, Jean Gremling, Jacques-F. Poos, Camille Hellinckx, René Konen, Eugène Schaus, Arthur Useldinger, Roger Schleimer.

Président: M. René Van den Bulcke; Vice-Président: M. Camille Hellinckx.

La Commission de l'Economie nationale et des Classes moyennes: MM. Jean-Pierre Buchler, Jacques Santer, Jean-Pierre Urwald, Victor Abens, Joseph

Brebsom, Jacques-F. Poos, Jean Backes, Paul Elvinger (remplaçant: M. Alex Wantz — Classes moyennes), René Mart, Dominique Urbany, M^{11e} Astrid Lulling.

Président: M. Paul Elvinger; Vice-Président: M. Victor Abens.

La Commission agricole: MM. Jean-Pierre Buchler, Camille Ney, Jean Winkin, Joseph Brebsom, Frankie Hansen, Marcel Schlechter, Charles Wagner, Alex Wantz (remplaçant: M. Robert Schaffner — questions viticoles), Frank Wolff, Arthur Useldinger, M^{11e} Astrid Lulling (remplaçant: M. Georges Hurt — questions viticoles).

Président : M. Frank Wolff; Vice-Président : M. Frankie Hansen.

La Commission de l'Education nationale et des Affaires culturelles: MM. Léon Bollendorff, Emile Burggraff, Jean Dupong, Frankie Hansen, Roger Krier, Jean Regenwetter, M¹¹° Colette Flesch, MM. Carlo Meintz, Frank Wolff, M¹¹° Astrid Lulling, M. Dominique Urbany.

Président : M. Jean Regenwetter; Vice-Président : M. Carlo Meintz.

La Commission juridique: MM. Jean Dupong, Georges Margue, Pierre Werner, M^{me} Marthe Bigelbach, MM. René Van den Bulcke, Jean Gremling, Paul Elvinger, Camille Hellinckx, Eugène Schaus, Arthur Useldinger, Henry Cravatte.

 $\operatorname{Pr\'esident}: M.$ Jean Gremling; Vice-Pr\'esident: M. Eugène Schaus.

La Commission de la Fonction publique: MM. Léon Bollendorff, Edouard Juncker, Jacques Santer, Willy Dondelinger, René Hengel, Alphonse Hildgen, M^{11e} Colette Flesch, MM. René Konen, Carlo Meintz, Joseph Grandgenet, Albert Bousser.

 $\label{eq:continuous} \mbox{Pr\'esident}: \mbox{ M. Ren\'e Konen; Vice-Pr\'esident}: \mbox{ M. } \\ \mbox{Alphonse Hildgen}.$

La Commission des Transports et de l'Energie: MM. Jean-Pierre Buchler, Emile Gerson, Pierre Grégoire, Joseph Brebsom, Alphonse Hildgen, Marcel Schlechter, Jean Backes, Robert Schaffner, Charles Wagner, Dominique Meis, Albert Bousser.

Président : M. Robert Schaffner; Vice-Président : M. Joseph Brebsom.

La Commission des Travaux publics: MM. Jean-Pierre Buchler, Edouard Juncker, Jean-Pierre Urwald, Victor Abens, Marcel Knauf, Roger Krier, René Mart, Robert Schaffner, Alex Wantz, Marcel Flammang, Albert Bousser.

Président: M. Robert Schaffner; Vice-Président: M. Marcel Knauf.

La Commission des Affaires communales: MM. Emile Gerson, Georges Margue, Jean Winkin, Nicolas Birtz, Jean Gremling, Roger Krier, René Konen, Carlo Meintz, Robert Schaffner, Arthur Useldinger, Georges Hurt.

Président : M. Jean Gremling; Vice-Président : M. Carlo Meintz.

La Commission de la Santé publique, des Dommages de guerre et de la Famille : MM. René Burger, Edouard Juncker, Camille Ney, M^{me} Marthe Bigelbach, MM. René Hengel, Jean Regenwetter, Joseph Eyschen, Robert Prussen, Charles Wagner, Joseph Grandgenet, Roger Schleimer.

Président : M. Charles Wagner; Vice-Président : \mathbf{M}^{me} Marthe Bigelbach.

La Commission de l'Education physique, de la Jeunesse et de Loisirs: MM. René Bürger, Joseph Lucius, Camille Ney, Joseph Brebsom, Marcel Knauf, Marcel Schlechter, René Konen, Carlo Meintz, Robert Prussen, Dominique Meis, Roger Schleimer.

Président : M. René Konen; Vice-Président : M. Marcel Knauf.

La Commission pour la revision constitutionnelle: MM. Georges Margue, Pierre Werner, Jean Wolter, René Van den Bulcke, Jean Gremling, Jacques-F. Poos, M^{11e} Colette Flesch, MM. Camille Hellinckx, Eugène Schaus, Dominique Urbany, Henry Cravatte.

Président: M. René Van den Bulcke; Vice-Président: M. Camille Hellinckx.

La Commission concernant la vente de domaines de l'Etat: MM. Emile Gerson, Joseph Lucius, Jean-Pierre Urwald, Victor Abens, Jean Gremling, Joseph Haupert, Joseph Eyschen, Robert Schaffner, Alex Wantz, Marcel Flammang, Roger Schleimer.

Président: M. Victor Abens; Vice-Président: M. Joseph Eyschen.

La Commission de l'Aménagement du territoire: MM. Jean-Pierre Buchler, Camille Ney, Pierre Werner, René Van den Bulcke, Jacques-F. Poos, Marcel Schlechter, René Konen, Robert Schaffner, Frank Wolff, Dominique Urbany, Henry Cravatte.

Président : M. Jacques-F. Poos; Vice-Président : M. Robert Schaffner.

Les Représentants de la Chambre auprès des Organismes Internationaux

Lors de sa séance du 2 juillet 1974, la Chambre des Députés a approuvé, sur proposition de la Commission des Affaires Etrangères, les représentants suivants du Parlement auprès des organismes internationaux:

Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe

Titulaires: MM. Victor Abens, Georges Margue, René Mart. — Suppléants: MM. René Hengel, Jean Spautz, René Konen.

Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale

Les mêmes Délégués que pour le Conseil de l'Europe.

Parlement Européen

M. Willy Dondelinger, M^{11e} Colette Flesch, MM. Jean-Pierre Glesener, Frankie Hansen, Joseph Lucius, Carlo Meintz.

Conseil Interparlementaire Consultatif BENELUX

Titulaires: MM. Léon Bollendorff, Paul Elvinger, Camille Hellinckx, Marcel Knauf, Marcel Schlechter, Dominique Urbany, Jean Winkin. — Suppléants: MM. Joseph Brebsom, Emile Gerson, Joseph Haupert, Georges Hurt, Joseph Lucius, Alex Wantz, Frank Wolff.

Assemblée de l'Atlantique Nord

Membres titulaires: MM. Roger Krier, Eugène Schaus, Jean Wolter. — Membres suppléants: M. René Van den Bulcke, Camille Ney, Roger Schleimer.

Les Groupes Parlementaires

Voici la composition du bureau des divers groupes parlementaires, dont la constitution a été annoncée par les partis politiques :

Le groupe parlementaire du Parti Démocratique comprend Madame Colette Flesch comme Présidente, Monsieur Paul Elvinger, Vice-Président, Monsieur Carlo Meintz, Secrétaire parlementaire et Monsieur Camille Hellinckx, Trésorier.

Le groupe parlementaire du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois est composé comme suit : Président : Monsieur René Van den Bulcke Vice-Présidents : Messieurs Jacques-F. Poos (Sud), Frankie Hansen (Nord) et Marcel Schlechter (Est).

Le groupe parlementaire du Parti Chrétien-Social comprend Monsieur Pierre Werner, comme Président; Monsieur Pierre Grégoire, Monsieur Jean Wolter et Monsieur Jean Spautz comme Vice-Présidents; comme secrétaire politique Monsieur Jacques Santer, comme Trésorier Monsieur Edouard Juncker, et comme secrétaire administratif Monsieur Marc Fischbach.

Quant au groupe parlementaire du Parti Social-Démocrate, la présidence en est assumée par Monsieur Roger Schleimer, tandis que Monsieur Albert Bousser occupe la fonction de Vice-Président. Le poste de Secrétaire a été confié à Mademoiselle Astrid Lulling.

Enfin, le groupe parlementaire du Parti Communiste Luxembourgeois comprend Monsieur Dominique Urbany comme Président et Monsieur Arthur Useldinger comme Secrétaire. Monsieur Jo Muttergé assume les fonctions de secrétaire administratif.

La Déclaration Gouvernementale

Déclaration faite par Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, le 4 juillet 1974, à la Chambre des Députés

Introduction

Le 26 mai, le pays est allé aux urnes au terme d'une législature sans crise de cinq ans et cinq mois. Dans la mesure où toute crise politique ou des élections anticipées pourraient équivaloir à une poussée de fièvre dans un régime démocratique, tous les partis attachés à notre système parlementaire ne peuvent que se réjouir de la bonne santé politique du pays, même si elle n'est que relative.

Le 26 mai, les électeurs se sont prononcés et rarement ils ont manifesté une aussi grande volonté de changement. En effet, la cote de tous les partis traditionnels a été affectée que ce soit en hausse ou en baisse. Néanmoins plusieurs coalitions gouvernementales étaient arithmétiquement possibles si l'on se laissait guider uniquement par le souci d'additionner des sièges pour obtenir une majorité plus ou moins large dont je ne dirais cependant pas qu'elle ait été plus sûre. Cependant, une seule coalition gouvernementale pouvait répondre à ce qu'on appelle le trend électoral, à savoir une alliance entre le Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois et le Parti Démocratique. Le Parti Chrétien Social, numériquement le plus fort de cette Chambre, quoiqu'affaibli, ayant renoncé à prendre l'initiative, ayant donc renoncé à l'exercice de sa force parlementaire, le Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois et le Parti Démocratique prirent leurs responsabilités. Il importait d'approfondir les possibilités d'un Gouvernement de coalition et de voir si, en partant des programmes des deux partis on pouvait élaborer un programme gouvernemental cohérent, guidé par une volonté commune et orienté vers un but accepté par tous.

Partageant le souci du Souverain — comme d'ailleurs celui du Président du Gouvernement démissionnaire — à savoir qu'il fallait faire diligence, les deux délégations ont travaillé d'arrache-pied, du matin au soir pendant plus de deux semaines, d'abord sous la présidence de Monsieur Raymond Vouel, informateur, puis sous la mienne comme formateur, avant d'en arriver à constater que les discussions ont été concluantes et qu'on pouvait demander l'approbation des organes respectifs responsables des deux partis.

Ce Gouvernement est certes inédit depuis deux générations. Il n'a pourtant pas été formé par souci d'originalité. Il n'a pas non plus été constitué contre quelqu'un, mais pour quelque chose : pour assurer le progrès de notre pays. Il a été fait parce que ces deux partis, au-delà de leurs orientations différentes, sont

animés d'une volonté commune de moderniser, de changer notre société pour assurer dans l'avenir comme de par le passé son bien-être. En cette période de mutation profonde et d'accélération de l'histoire il importe, en effet, si l'on veut conserver au Grand-Duché son rang de pointe, de le préparer aux défis de demain, donc d'engager sans délai des réformes. Ce Gouvernement de centre-gauche ne passera pas son temps en discussions stériles sur la fortune des riches, mais elle combattra de préférence la pauvreté et la misère des déshérités. Réalistes, nous n'osons promettre un bonheur égal à tous, mais nous promettons à chacun plus d'égalité face aux malheurs et aux dangers de la vie moderne. Ce Gouvernement ne rejette pas l'héritage recueilli, chacun d'entre nous y ayant contribué pour sa part, mais il refuse les inégalités qui en font partie et il s'efforcera de les faire disparaître. La stabilité en démocratie ne peut être trouvée et assurée que par le mouvement. C'est ce que certains n'ont pas encore compris. Les défis qui nous attendent sont grands et nous ne sommes pas assez déraisonnables pour prétendre qu'au terme de cette législature les problèmes qu'ils nous posent seront résolus. Mais nous aurons à cœur de les attaquer et cela de suite.

Ainsi il ne dépend pas exclusivement de nous de faire disparaître l'inflation, mais nous nous efforcerons de mettre à l'abri de ce fléau les plus démunis, les plus défavorisés. La sécurité et la stabilité de l'emploi, l'équilibre social, sont pour nous plus importants que des taux de croissance disproportionnés. Plus de justice doit amener plus d'ordre dans l'Etat. Ce résultat, on ne l'obtient pas en faisant peser l'ordre sur la justice. Le bien-être du troisième âge est directement proportionnel à l'effort consenti par les jeunes. Or, nous sommes riches en gens âgés pauvres en enfants. C'est là l'ombre menaçante qui plane sur l'avenir de notre pays. Tout doit être mis en œuvre pour essayer de renverser cette évolution. En toute hypothèse nous devons être conscients de ce que notre devoir élémentaire doit constituer dans le scouci de préparer cette jeunesse et de la fortifier par une éducation mûrement réfléchie et poussée au

Comme il se doit, la Chambre et le Gouvernement partageront les soucis de tous les Luxembourgeois. Notre réussite, en revanche, dépend de la mesure dans laquelle tous les Luxembourgeois partageront nos vues et nos objectifs, partageront notre combat.

Information

Trop souvent les malaises dans la vie politique comme dans la vie économique et sociale naissent de ce que le citoyen ne se sent pas concerné, mais franchement aliéné. Il importe aux différents pouvoirs de le motiver, comme il est dit si souvent de nos jours, donc de le réconcilier avec son travail, avec son entreprise et avec la politique de son pays. Voilà pourquoi on ressent si profondément au Luxembourg comme ailleurs le besoin de cogestion et de participation. Cette cogestion et cette participation présupposent cependant une intensification du dialogue au niveau des institutions, des partis, des syndicats et des groupes professionnels, bref à tous les niveaux. A la base de tout cet effort se situe une information loyale et franche.

Jusqu'à présent, dans une société où des chapelles pensaient pouvoir gouverner la majorité du pays, on se montrait avare d'information, les mieux informés étant les plus forts. Dans une société qui se veut de

la pulsing des deshelpin. Maillaine, mets plos

moins en moins élitaire et plus égalitaire, le pouvoir politique se doit de se rendre compte que la force de ses décisions dépend du consensus de chaque citoyen. Voilà pourquoi un Etat démocratique moderne se doit d'être un Etat où chaque citoyen bénéficie du maximum d'information. Un peuple mal informé comprend mal, juge mal et décide mal.

Aussi le Gouvernement s'offorcera-t-il de bien informer la Chambre, majorité comme minorité. Il veillera à ce que le pays soit informé des travaux de la Chambre, du Conseil d'Etat, ainsi que du Conseil économique et social, voire des Chambres professionnelles.

Même le troisième pouvoir, le pouvoir judiciaire, devra cultiver les relations publiques et les Ministères et administrations publiques devront s'efforcer dans l'intérêt du service public de devenir plus abordables et plus sensibles aux soucis des administrés.

Institutions

Dans le cadre des réformes institutionnelles, le Gouvernement suivra avec la plus grande attention la revision constitutionnelle à laquelle la Chambre va procéder et lui prêtera tout son concours. Par ailleurs, le Gouvernement entend mettre à la disposition de la Chambre les moyens indispensables pour permettre à votre assemblée de travailler rapidement et avec efficacité.

Le Gouvernement entend, dans un même souci de modernisation, examiner une réforme du Conseil d'Etat et il procédera de son côté à une étude poussée sur l'opportunité de créer une Cour constitutionnelle. Nous entendons par ailleurs soumettre à la Chambre un projet de loi portant création d'une juridiction administrative de petite ou première instance, déchargeant d'autant le Comité du Contentieux du Conseil d'Etat. A l'instar de ce qui existe déjà dans beaucoup d'autres Etats européens, le Gouvernement souhaite voir créer la charge d'ombudsman ou de médiateur. A ce sujet, il fera à brève échéance des propositions concrètes à la Chambre.

La Programmation économique, sociale et financière

La programmation économique constituera la base sur laquelle doivent se développer la programmation financière, la programmation sociale et l'aménagement du territoire.

Répondant à un vœu formulé par le Conseil Economique et Social, le Gouvernement entend créer un Comité interministériel réunissant les départements des Finances, de l'Economie et du Travail et de la Sécurité Sociale pour dégager les grandes options à prendre, au niveau politique, dans les domaines en question et pour préparer les décisions qui s'imposent dans tous les autres secteurs de la vie politique nationale.

Le Gouvernement procédera à une relance de la programmation économique qui comporte tout d'abord une actualisation des travaux entrepris dans le cadre des tables rondes, afin de faire le point sur le développement prospectif de notre économie dans l'évolution économique internationale.

Parallèlement on procédera à une évaluation des besoins et priorités à réaliser dans le domaine social, sanitaire et éducatif, en vue d'établir un plan par étapes. L'établissement de ce plan s'inspirera des travaux préparatoires effectués au sein du C. E. S. Le coût des différentes phases de réalisation de ce plan sera réévalué.

Le Gouvernement confrontera finalement ces plans prospectifs avec les prévisions de recettes budgétaires pluriannuelles, afin de déterminer dans quelle mesure les différentes étapes du plan social, sanitaire et éducatif pourront être financées par des ressources ordinaires ou par le recours à l'emprunt. Il s'entend que dans cette confrontation budgétaire on tiendra compte de l'accroissement prévisible des charges de l'Etat, notamment dans le domaine de la sécurité sociale, afin de réduire autant que possible l'accroissement des charges permanentes dont l'ampleur totale devra être compatible avec l'équilibre budgétaire à moyen terme.

Dans l'élaboration de cette programmation économique, financière et sociale, le Gouvernement prendra l'avis des milieux représentés au sein du C.E.S. et il présentera finalement le résultat de ces études, sous forme d'un rapport chiffré, à la Chambre des Députés.

Les Finances publiques

En tant que traduction des grandes options de la politique gouvernementale, la politique pluriannuelle des finances publiques sera axée essentiellement, d'une part, sur l'intensification sélective des investissements dans ceux des équipements collectifs où il s'agit de combler des retards et, d'autre part, sur une plus juste redistribution des revenus de la collectivité ainsi que sur un soutien accru des catégories de personnel qui profitent le moins de la croissance économique, qu'il s'agisse des personnes âgées ou malades, des enfants handicapés, des familles nombreuses ou des bénéficiaires du Fonds National de Solidarité.

La politique budgétaire sera donc active, orientée sur les ressources économiques et les besoins de la société; dans une optique d'équilibre dynamique à moyen terme la progression des dépenses sera ajustée sur le rythme d'évolution prévisionnel et pluriannuel des recettes publiques tel qu'il se dégage de notre potentiel économique et compte tenu du phénomène de l'élasticité des recettes publiques par rapport à la croissance du PNB.

En programmant, à plusieurs années d'avance, ses investissements et en équilibrant pour autant que possible la progression dans le temps du volume total des travaux publics à engager, l'Etat entend contribuer à amortir les fluctuations cycliques dans le secteur de la construction et du génie civil et à encourager les efforts de rationalisation des entreprises de ce secteur.

Le projet de budget soumis annuellement à la Chambre des Députés sera accompagné à partir de l'année 1976 d'un programme pluriannuel des finances publiques, couvrant une période mobile de cinq ans et soumis à une actualisation périodique. Ce programme détaillera les grandes options du Gouvernement en matière de politique budgétaire et fiscale dans un horizon à moyen terme.

Quant au financement des interventions publiques, compte tenu de l'élasticité des recettes fiscales par rapport à l'activité économique générale ainsi que de l'accumulation d'importantes plus-values au cours des dernières années, le Gouvernement escompte pouvoir contenir le rythme de progression de la dette publique dans des limites étroites en dotant, durant les périodes de conjoncture soutenue, les divers fonds

d'investissement de recettes provenant d'excédents du budget ordinaire.

Par ailleurs, afin d'augmenter la marge d'action des pouvoirs publics en matière d'investissements collectifs ou de transferts à caractère social, le Gouvernement est décidé de freiner la progression des dépenses publiques de consommation. Il recommandera une attitude analogue aux communes et au secteur parastatal et renforcera la coordination de la politique budgétaire et financière des différents organismes publics.

Le contrôle budgétaire exercé par la Chambre des Députés sera étendu aux plus-values budgétaires et aux fonds d'investissements publics, tant en ce qui concerne les dotations que les dépenses effectives à engager. L'établissement, au moment de la discussion du projet de budget, d'un budget rectifié ou de comptes provisionnels pour l'année en cours contribuera à placer les choix budgétaires sur une base aussi réaliste que possible. La loi sur la comptabilité de l'Etat sera modernisée et la gestion du Trésor sera rendue plus transparente.

Enfin, le renforcement de la coordination des politiques économique et financière au niveau européen nous imposera le devoir d'aligner, dans la mesure du possible, notre politique budgétaire sur les orientations et recommandations communautaires en la matière.

Pour ce qui est de la politique fiscale, le Gouvernement est déterminé à ne pas augmenter la charge fiscale globale au cours de la prochaine législature. La répartition de l'effort fiscal sera revue dans le sens d'une plus grande équité.

Le poids principal de la charge fiscale continuera à reposer sur les impôts directs. Dans la mesure où un relèvement des impôts indirects deviendra inéluctable en raison d'éventuelles prescriptions d'origine communautaire, un réaménagement différencié des impôts directs et notamment de l'impôt sur le revenu s'imposera. Le barême de ce dernier impôt sera adapté tant à l'évolution des prix qu'à celle du niveau de vie.

Le Gouvernement procédera également à une différenciation des abattements et forfaits fiscaux pour tenir notamment compte de la situation particulière des jeunes célibataires et des femmes mariées exerçant une activité professionnelle.

Le seuil du revenu minimum imposable sera porté à 120 000 fr. par an à partir du 1^{er} janvier 1975 et un système d'impôt négatif sera mis à l'étude.

Le système actuel des modérations d'impôt pour charges d'enfants sera aboli et remplacé par une augmentation substantielle des allocations familiales; ces dernières seront différenciées suivant l'âge des enfants.

Par souci d'équité, les valeurs unitaires des immeubles seront actualisées tout en maintenant le taux annuel actuellement applicable, ce qui renforcera l'impôt sur les fortunes immobilières.

Un abattement approprié sera prévu dans ce contexte pour les propriétaires occupant leur propre loge-

ment. L'imposition des plus-values immobilières sera réalisée dans les meilleurs délais.

Le Gouvernement entend examiner le problème des amortissements fiscaux des entreprises en relation avec l'érosion monétaire en vue d'encourager les efforts d'investissement exceptionnels qui renforceront le potentiel économique futur de notre pays.

Enfin, des efforts accrus seront mis en œuvre en vue de la lutte contre l'évasion de la fraude fiscale. Une juridiction fiscale sera instaurée.

Enfin, le Gouvernement maintiendra les efforts en vue de promouvoir le développement de la place financière de Luxembourg. Afin d'assurer le caractère sérieux et la bonne renommée internationale de celle-ci, l'admission de nouvelles banques sera sélective et l'établissement de fonds d'investissements devra être patronné par des banques de premier ordre. La réglementation relative à la véridicité et au détail des informations à publier par les sociétés sera adaptée aux exigences de notre époque.

La lutte contre l'inflation et la correction de ses effets

Le Gouvernement veillera à l'application stricte de toutes les dispositions réglementaires tendant à éviter des abus en matière de prix et il exercera un contrôle efficace sur toutes les hausses déclarées ou constatées.

Une concurrence saine devra s'exercer entre les entreprises de production et de distribution, les circuits inutiles devront être supprimés dans toute la mesure du possible et les dispositions contre l'abus de puissance économique seront appliquées avec sérénité.

Le Gouvernement s'opposera à l'augmentation injustifiée des marges bénéficiaires et il se réserve de procéder à une révision des marges autorisées, s'il constate des pratiques de rabais généralisées dans certains secteurs déterminés.

Les actions de défense des consommateurs seront encouragées dans un souci d'information objective et pratique.

Le Gouvernement s'efforcera de mettre en œuvre un ensemble de mesures tendant à corriger les conséquences de l'inflation notamment vis-à-vis des revenus modestes et des familles ayant des enfants à charge. A cette fin,

- il étudiera la possibilité de faire bénéficier un certain nombre de produits de consommation courante du taux de TVA réduit;
- les allocations familiales seront relevées;
- aussitôt que possible les petites rentes bénéficieront d'une allocation de vie chère;
- le salaire social minimum sera relevé;
- tous les salaires et traitements seront indexés;
- l'indice des prix sera réaménagé et actualisé, afin de tenir compte des nouvelles habitudes de consommation d'un ménage modeste;
- dans des limites à fixer les revenus de l'épargne seront exemptés de l'impôt sur le revenu, dans la

- mesure où le rendement ne dépasse pas le taux officiellement constaté de l'érosion monétaire;
- on mettra à l'étude la possibilité de faire bénéficier les dépôts et avoirs d'épargne modestes jusqu'à un certain plafond de revenus, d'une garantie d'intérêt qui se situera à un ou deux pour-cent au-dessus du taux de l'augmentation de l'indice du coût de la vie. Cette garantie sera prise en charge par l'État.

De son côté, la politique d'encadrement du crédit à la consommation et du crédit immobilier pour des constructions autres que la première résidence jouera un rôle primordial dans la lutte anti-inflationniste.

Travail et Sécurité Sociale

Le Gouvernement attachera une importance primordiale à tous les problèmes relatifs aux conditions de travail et de sécurité sociale des habitants du Grand-Duché.

Le Gouvernement entend uniformiser progressivement la durée du congé des salariés du secteur privé à 25 jours par an. En une première étape on supprimera le palier de 18 jours afin que tous les salariés âgés de 19 à 37 ans bénéficient de 21 jours de congé et ceux qui sont plus âgés jouissent d'un congé de 25 jours.

Dans l'intérêt d'une protection plus efficace du travailleur, l'assurance chômage sera soumise à une réforme globale, particulièrement en ce qui concerne l'ajustement de l'indemnité, l'uniformisation du délai de stage et la simplification de la procédure d'obtention de l'indemnité.

D'autre part, certaines dispositions de la législation sur la protection contre le licenciement, relatives à l'indication des motifs, à la preuve des motifs, à la réintégration dans l'entreprise et à la mise en œuvre du super-privilège, seront améliorées.

Le Gouvernement veillera à l'évacuation prioritaire du projet de loi concernant la protection de la maternité de la femme au travail.

Il présentera à la Chambre un ou plusieurs projets de loi abrogeant les exceptions existant actuellement pour différentes catégories socio-professionnelles en matière de droit du travail et de la sécurité sociale, tout en prévoyant des régimes spéciaux en faveur des entreprises à caractère saisonnier.

Le travail à temps partiel fera l'objet d'une législation d'ensemble réglant les conditions indispensables en matière de législation du travail et de sécurité sociale. L'Office national du Travail contrôlera toutes les agences et sociétés privées s'occupant de location ou d'entremise de personnel.

Quant aux conditions générales du travail, le Gouvernement soumettra à la Chambre ses vues au sujet d'une législation d'ensemble, portant plus particulièrement sur l'aménagement et la sécurité du travail, la protection contre la pollution, la généralisation et l'amélioration de la médecine du travail, ainsi que la réadaptation fonctionnelle des handicapés physiques.

La législation du travail sera codifiée. Une réforme judiciaire élargira la compétence des conseils de prud'hommes et introduira des voies de recours plus efficaces et plus rapides. Il sera créé un code pénal du droit de travail.

Un statut juridique unique pour tous les salariés des secteurs privé et public sera élaboré sur la base de larges consultations des organisations représentatives des salariés.

En matière de cogestion, le Gouvernement fera publier au plus vite les règlements grand-ducaux nécessaires à l'application pleine et entière de la loi du 3 avril 1974.

Après consultation du Conseil économique et social, le Gouvernement soumettra à la Chambre un projet de loi portant réforme de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, introduisant l'option en faveur d'un nouveau type de société à directoire et conseil de surveillance et assurant une large participation des représentants du personnel à la gestion de l'entreprise.

De même, la législation relative aux délégations des ouvriers et des employés sera réformée dans le sens de l'admission dans les entreprises de délégués syndicaux représentatifs au niveau de ces entreprises.

Le salaire social minimum sera relevé. Le Conseil économique et social sera chargé de la juste définition du seuil minimum de revenu compatible avec les aspirations d'un Etat moderne épris de justice sociale.

Conformément à la loi du 28 mars 1974 sur l'assurance-maladie, les gros risques et traitements prolongés seront gratuits. Le Gouvernement entend aboutir, à terme, à la fusion des administrations et régimes d'assurance-maladie; il mettra également en place un système de médecine préventive efficace.

S'inspirant du compromis élaboré au sein du Conseil économique et social, le Gouvernement élaborera la refonte systématique de notre régime d'assurance vieillesse et invalidité dans le sens de l'institution d'un régime général d'assurance pension répondant à une plus grande justice sociale, tout en permettant la création de régimes complémentaires autofinancés et intégrés dans la sécurité sociale. L'assurance-accident recevra un caractère public.

Le prochain ajustement périodique des rentes interviendra au 1^{er} janvier 1975 sur la base des salaires et traitements de 1972, et sans relèvement des cotisations y afférentes. La part fondamentale des veuves sera relevée à 100%, tandis que les majorations seront portées à 66%.

L'adaptation automatique des salaires et traitements à l'indice du coût de la vie sera généralisée.

En ce qui concerne la reconversion et le reclassement professionnels, le Gouvernement élargira le bénéfice des aides prévues en faveur des professions libérales. Les cours de formation professionnelle accélérée seront élargis et la création d'un deuxième centre, selon les nécessités régionales, sera étudiée.

Le cas échéant, il sera créé une allocation spéciale au profit des jeunes rencontrant des difficultés sérieuses pour trouver un emploi adéquat. Enfin, tout en s'efforçant de réduire, autant que possible, le recours à la main-d'œuvre immigrante, le Gouvernement développera une politique empreinte de solidarité et de dignité vis-à-vis des personne sseules ou des familles étrangères qui s'établiront au Grand-Duché. A cet effet, une Conférence générale sur les problèmes de l'immigration sera convoquée dans les meilleurs délais. Elle comprendra des délégués des pouvoirs publics, des syndicats, des employeurs, des organisations privées, ainsi que des travailleurs représentant les nationalités concernées.

Le souci particulier du Gouvernement sera de conférer l'égalité des droits, sur le plan économique et social, à tous les immigrants non membres de la Communauté Economique Européenne qui sont le plus aptes à s'installer au Luxembourg en vue de s'y intégrer sur le plan humain et légal.

Famille, Logement social, Solidarité nationale

Réaffirmant l'importance primordiale de la famille dans la vie nationale, le Gouvernement mettra tout en œuvre en vue de satisfaire les aspirations de la famille moderne. Il réalisera l'égalité absolue des droits entre l'homme et la femme et reconnaîtra aux enfants mineurs, y compris les enfants naturels, des droits positifs.

A cet effet, le Gouvernement ordonnera sans délai une enquête complète et cohérente sur la situation générale de la famille luxembourgeoise et sur l'évolution démographique.

Sur la base de ces renseignements, le Gouvernement assurera une plus juste redistribution des revenus de la collectivité et un soutien accru aux différentes catégories de citoyens n'ayant pas bénéficié de la croissance économique. Ainsi, il concentrera son attention sur l'amélioration du sort des personnes âgées ou malades, des enfants et des bénéficiaires du Fonds National de Solidarité. Un service d'aide sociale à l'enfance sera créé et il sera élaboré un statut du travailleur handicapé.

Le Gouvernement veillera également à l'extension du nombre des centres de consultation pour femmes enceintes, ainsi que des crèches pour enfants en bas âge. Il encouragera l'adoption par de nouvelles mesures législatives. L'éducation sexuelle dans les écoles sera réalisée et la planification familiale recevra un appui accru, en étroite collaboration avec les différentes associations familiales.

Les conditions de sécurité sociale de la femme mariée seront sensiblement améliorées. Enfin, les allocations d'études et les bourses aux élèves et étudiants seront augmentées et les allocations de naissance seront adaptées.

Dans les limites à déterminer, les bénéficiaires de rentes vieillesse, d'invalidité et de survie, ainsi que les bénéficiaires de rentes partielles ou totales du Fonds de Solidarité auront droit au paiement d'une allocation de vie chère.

En ce qui concerne l'important domaine du logement social, le Gouvernement remplacera les systèmes actuels de primes, des subventions d'intérêt et de l'épargne-logement par un modèle nouveau et unique, inspiré des idées développées par le Conseil économique et social en matière de logement social.

Une nouvelle loi introduira une garantie de l'Etat ainsi qu'une bonification d'intérêt échelonnées suivant la situation familiale et le revenu normal du demandeur, ceci afin de permettre l'octroi de prêts abordables, remboursables à long terme, dans l'intérêt de la construction ou de l'acquisition d'un premier logement. L'intervention de l'Etat se limitera toutefois à un plafond dit social, plafond qui sera ajusté à l'évolution des coûts de construction.

Parallèlement, la taxe sur la valeur ajoutée sur le premier logement sera remboursée sur une base différenciée. Il est entendu que l'institution de ce nouveau système d'aide directe aux particuliers ne préjuge en rien de l'utilité du Fonds de Logement. Ce dernier sera maintenu en vue de promouvoir les efforts visant à accroître l'offre de terrains à construire, à réduire les prix de revient grâce à de nouvelles méthodes de construction, et à faciliter la création de logements au profit de locataires à bas revenus, tels que les vieux ménages et les familles nombreuses.

Pour une politique de croissance sélective

Compte tenu de notre situation démographique, le Gouvernement s'efforcera de poursuivre une politique de croissance extrêmement sélective de notre potentiel de production industrielle qui ne devra pas perturber l'équilibre humain ou naturel de notre pays.

On attachera une importance accrue à la modernisation et à la rationalisation des outils de production et de distribution, afin d'éviter dans toute la mesure du possible le recours massif à l'immigration de main-d'œuvre non qualifiée.

L'implantation d'entreprises nouvelles se fera d'après des critères très strictes, en vue de permettre en priorité de créer des emplois adaptés aux qualifications de la main-d'œuvre indigène, notamment à celles des jeunes sortant des différents cycles de formation. Ceci vaut surtout pour le secteur des services.

Les discriminations existant actuellement au détriment des entreprises à capital luxembourgeois seront progressivement supprimées et on mettra à l'étude l'aménagement d'aides fiscales temporaires au profit d'efforts d'investissements productifs d'envergure exceptionnelle ou d'investissements ayant pour conséquence d'améliorer sensiblement les conditions de l'environnement ou les conditions de travail des salariés.

Une politique active en faveur des classes moyennes

Le Gouvernement procédera à un réaménagement de la loi-cadre au profit des entreprises petites et moyennes, en vue de mieux faire correspondre les interventions y prévues aux besoins réels d'investissement et de modernisation de ces entreprises.

Des dispositions spéciales viseront la création de primes de premier établissement en faveur de l'ouverture ou de la reprise d'entreprises dont le maintien s'avère utile pour l'équilibre économique global.

Il est envisagé de modifier le système des crédits d'équipement pour codifier clairement cette forme d'aide financière, pour lui conférer une base juridique solide et pour étendre sa durée d'application.

Dans le domaine de la formation professionnelle, le Gouvernement pousuivra une politique active d'encouragement et d'orientation, afin d'assurer la relève indispensable dans un grand nombre de secteurs jugés essentiels.

La loi de 1962 sur le droit d'établissement sera revue. Le Gouvernement fera voter en priorité le projet de loi tendant à introduire une procédure plus efficace et plus expéditive en ce qui concerne les infractions aux prescriptions en matière d'établissement.

En accord étroit avec les organisations représentatives des secteurs intéressés, on procédera à un assouplissement en matière de création de filiales. Parallèlement, le Gouvernement saisira les instances législatives d'un amendement tendant à soumettre à une procédure d'autorisation spéciale la création de grandes surfaces de vente, qu'il s'agisse d'unités isolées ou regroupées.

Le régime des heures d'ouverture des magasins sera réétudié pour rencontrer à la fois les aspirations légitimes du personnel, les intérêts des consommateurs et les nécessités commerciales des entreprises concernées.

Dans la mesure où les coopératives sont disposées à adopter le système des prix nets, le Gouvernement s'engagera à faire tomber toutes les restrictions spéciales à leur égard et à mettre ces établissements sur un pied d'égalité avec les autres entreprises dans le domaine des aides et avantages de la loi-cadre des classes moyennes.

Fonction Publique

Dans le secteur public, le Gouvernement mènera périodiquement des négociations avec les syndicats les plus représentatifs de la Fonction publique, afin de garantir une adaptation régulière des rémunérations du secteur public à celles du secteur privé. Par souci d'harmonisation entre ces deux secteurs, ces négociations auront lieu, en principe, au moins tous les deux ans.

Une attention particulière sera accordée aux rémunérations les plus modestes.

Le Gouvernement procédera à une réforme du régime de la prime d'astreinte et veillera à une rétribution équitable des heures supplémentaires. Il introduira le régime de travail à mi-temps. Il harmonisera, dans la mesure du possible, les conditions de recrutement, de rémunération et d'avancement, voire de pension des agents des différentes branches du secteur public. Il s'efforcera de réaliser la carrière

ouverte à tous les niveaux possibles. Il revisera la loi modifiée du 8 mai 1872 sur les droits et devoirs des fonctionnaires de l'Etat pour en faire une loi moderne.

Des comités du personnel seront créés dans les administrations et ministères.

Agriculture et Viticulture

La politique agricole et viticole du Gouvernement concentrera ses efforts sur la promotion humaine, économique et sociale du secteur agricole, dans le souci d'aboutir à une agriculture saine et compétitive.

Cet objectif politique essentiel se justifie par:

- le souci d'assurer l'approvisionnement régulier du pays en produits agricoles;
- l'intérêt de sauvegarder l'aspect harmonieux du paysage;
- la contribution que la libre entreprise familiale apporte à l'équilibre socio-économique;
- la contribution que la valeur de la production agricole est susceptible d'apporter au Produit National Brut.

L'objectif ainsi défini ne sera atteint que par la promotion d'exploitations familiales rentables, dont les conditions de travail et de revenu soient comparables à celles des autres secteurs de l'économie.

A cet égard, une définition circonstanciée des objectifs et des orientations s'impose en vue de situer les priorités et de mener des actions sélectives qui se feront en collaboration étroite avec l'ensemble de toutes les forces économiques, commerciales et professionnelles du secteur agricole, et notamment avec la représentation professionnelle organisée au niveau de la Centrale Paysanne, dont le statut devrait être institutionnalisé.

Le Gouvernement entend assurer aux installations collectives créées par la profession agricole un rôle dynamique d'instruments d'orientation et d'assistance technique, devant leur permettre d'agir sur les plans de l'amélioration des revenus agricoles, de la régulation des marchés agricoles, de l'écoulement des produits de la ferme, et du développement des débouchés agricoles intérieurs et extérieurs.

Le Gouvernement envisage d'appuyer le système de l'agriculture de groupe tel qu'il a été conçu par la profession agricole. Il mettra tout en œuvre afin de dégager avec les milieux concernés les conditions devant permettre la réussite de cette politique.

La modernisation des structures agricoles se fera dans le cadre de la loi d'orientation agricole qui sera continuée par une nouvelle législation répondant aux objectifs ainsi définis.

Au-delà des moyens prévus par la loi d'orientation agricole, et compte tenu de la hausse importante du coût des facteurs de production en agriculture, le Gouvernement envisage des actions particulières permettant un abaissement des coûts de production dans les cas où des systèmes juridiques fiscaux, parafiscaux, structurels et économiques renchérissent l'outil agricole de production.

La modernisation de l'agriculture rend par ailleurs nécessaire une intensification de la formation professionnelle et de l'information socio-économique.

Sur le plan de la politique sociale, le Gouvernement fera bénéficier les agriculteurs de prestations sociales équivalentes à celles valables pour les autres secteurs.

En ce qui concerne la politique agricole commune, l'action du Groupement au sein de la Communauté Economique Européenne sera inspirée par une détermination particulière dans le domaine de la politique des prix et de gestion des marchés. Il s'efforcera de faire associer les organisations représentatives du secteur agricole d'une façon plus efficace aux décisions des organes chargés de la gestion des marchés.

Les problèmes de la viticulture luxembourgeoise se présentent, en ce qui concerne les objectifs de promotion socio-économique et la modernisation des exploitations viticoles, en des termes qui ne diffèrent pas fondamentalement de ceux évoqués pour l'agriculture en général.

Compte tenu des aspects spécifiques de la viticulture, le Gouvernement entend promouvoir les efforts dans le domaine de la production de vins de qualité, de la formation professionnelle de jeunes viticulteurs et, tout comme dans l'agriculture, du remembrement des vignobles dans une optique de l'amélioration de leur rentabilité.

En ce qui concerne la représentation des viticulteurs sur le plan professionnel, le Gouvernement entend assigner à ceux-ci une place appropriée dans le cadre du statut des professions agricole et viticole organisées.

Travaux Publics

Ponts et chaussées

Avant d'entamer de nouvelles étapes du programme actuel du Fonds des Routes, le Gouvernement entend mener à bonne fin les travaux en cours de la liaison Esch-Luxembourg et du contournement ouest de la ville de Luxembourg. Pour pouvoir tirer le maximum de profit de cette nouvelle voirie, ainsi que de l'autoroute déjà créée du Kirchberg et de la partie achevée de la route E 42 entre Gonderange et Echternach, il convient d'exécuter prioritairement:

- les pénétrantes reliant la voirie de contournement au centre de la ville de Luxembourg;
- la création d'une traversée souterraine entre le viaduc et la côte d'Eich;
- la liaison entre l'autoroute du Kirchberg et la E 42;
- le contournement de la ville d'Echternach en vue de relier le tronçon terminé luxembourgeois de la E 42 à la partie terminée allemande ainsi que la jonction de la R 12 à la E 42.

Une priorité sera accordée aux études, projets et expropriations concernant les liaisons de la voirie de contournement de la ville de Luxembourg vers Arlon et Bettembourg, au contournement de la ville d'Ettelbruck et à ses liaisons avec le réseau routier existant.

Les projets et études en cours pour les étapes ultérieures du Fonds des Routes pourront recevoir une orientation nouvelle sur la base d'un programme nouveau concordant avec le plan d'aménagement général du territoire. Il importe néanmoins que les tracés définitifs de la nouvelle voirie soient arrêtés rapidement.

Un effort accru s'impose afin de garantir l'entretien de la voirie existante.

Bâtiments publics

Le Gouvernement considère comme prioritaire l'infrastructure sanitaire et notamment la construction de centres de gériatrie.

Il établira un programme de construction à moyen terme intégrable dans le cadre du plan général de l'aménagement du territoire.

Tenant compte des priorités ci-dessus et désireux d'atténuer la surchauffe actuelle du secteur de la construction, le Gouvernement étalera dans le temps la mise en chantier de constructions non prioritaires.

Une étude sera entreprise en vue d'un regroupement de l'implantation des services administratifs, regroupement visant une amélioration des conditions de travail du personnel et facilitant les contacts entre l'administration et la population.

Le Gouvernement élaborera un programme à long terme et non prioritaire, visant la construction de bâtiments administratifs, et tenant compte des contraintes de l'aménagement du territoire tout aussi bien que des besoins réels des administrations.

Transports

Le Gouvernement entend poursuivre une politique de modernisation et de coordination dans le secteur des transports publics et privés. En principe, le choix des moyens de transports devra se faire en respectant deux impératifs: minimum de frais et minimum d'inconvénients pour la collectivité.

Chemin de fer

Les projets existants et tendant à la modernisation et à la rationalisation du réseau et du matériel seront réalisés.

Route

Le Gouvernement s'efforcera d'élaborer un seul régime juridique valable pour l'ensemble des transports routiers à caractère public.

Ce régime de concession sera lié à une coordination technique élaborée au niveau du Ministère des Transports de façon à assurer une utilisation optima du matériel roulant. Les doubles emplois et les courses à vide seront éliminés dans toute la mesure du possible.

Le Gouvernement procédera aux études visant à la création d'une société nationale des transports routiers qui regrouperait toutes les lignes publiques (CFL, CRL, lignes concessionnées, TICE, lignes de la Ville de Luxembourg) étant entendu que ce projet constitue une finalité à moyen terme et exige un accord préalable de toutes les instances intéressées notamment sur le plan financier.

Le Conseil supérieur des Transports sera réactivé et sera saisi régulièrement des projets d'envergure dans le domaine de la réorganisation des transports publics.

Le Gouvernement complètera la gratuité des transports au profit des jeunes en y englobant les courses nécessaires à leur formation, même en dehors de leur enseignement ou de leur formation professionnelle proprement dits.

Les personnes tombant sous le bénéfice d'une allocation du Fonds National de Solidarité devront bénéficier de la gratuité des transports sur tout le réseau contrôlé par l'Etat, de même que le Gouvernement entend réduire les tarifs au profit de toutes les personnes ayant dépassé l'âge de 65 ans.

Le Gouvernement étudiera la possibilité d'une généralisation de la gratuité des transports publics et soumettra les conclusions de son étude à la Chambre des Députés.

Dans cette perspective, le Gouvernement envisage de ne pas augmenter les tarifs actuellement en application pour le transport public des personnes.

Energie

Conscient de l'importance primordiale d'une couverture suffisante des besoins énergétiques du pays pour le développement harmonieux de notre économie, le Gouvernement veillera à ce que les différentes ressources énergétiques soient disponibles aux prix les meilleurs et en quantité suffisante.

A cet effet il procédera régulièrement à une réévaluation de nos besoins et de nos ressources et il attachera une attention particulière à l'aspect de la sécurité d'approvisionnement et de la protection de l'environnement.

Les efforts en vue d'accroître les réceptions de gaz naturel en dehors des quantités découlant de l'accord avec Distrigaz seront poursuivis.

Dans le secteur des produits pétroliers le Gouvernement fera en sorte que les disponibilités en essence et en combustible liquide pour le chauffage domestique stockées sur le territoire national atteignent une réserve de l'ordre de 60 jours, ceci sans préjudice des accords intergouvernementaux à conclure pour porter la réserve stratégique à 90 jours de consommation moyenne.

Les études tendant à dégager les conditions dans lesquelles l'implantation d'une capacité nucléaire éventuelle sur le territoire national sera compatible avec les normes les plus strictes sur le double plan de la sécurité et du respect de l'environnement, seront poursuivies.

Le Gouvernement fera tous les efforts d'information requis pour permettre tant à la population locale que nationale de se faire une idée objective des conditions et des conséquences d'une telle implantation.

La Chambre des Députés, par l'intermédiaire de sa commission compétente, sera régulièrement informée de l'état d'avancement du dossier.

Le Gouvernement maintiendra sa participation financière dans la CEGEDEL au niveau actuel tout en s'efforçant à garantir à cette société les conditions d'une entreprise travaillant selon des critères commerciaux, mais compte tenu du caractère de service public que lui confère automatiquement sa position de monopole de distribution de courant électrique au Grand-Duché.

Le contrat de concession avec CEGEDEL sera prolongé jusqu'en 1999 dans des conditions répondant au rôle qui vient d'être défini. La politique tarifaire de CEGEDEL sera orientée de façon à soulager les petits consommateurs à charge des consommations privées importantes.

on gross mostlenesi I estrosing de l'anchestication

Qualité de vie

Santé Publique

Conformément à l'objectif de la politique sanitaire définie par l'Organisation Mondiale de la Santé selon laquelle « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité », le Gouvernement entend placer la Santé Publique au centre de ses préoccupations politiques. Il reconnaît que la santé ainsi définie constitue un droit fondamental de chaque citoyen qu'il convient de garantir.

A cet effet, un renforcement et une réorganisation des services compétents du Ministère de la Santé Publique s'imposent, afin qu'ils puissent affronter dans les meilleures conditions possibles les missions nouvelles qui leur incombent à la suite de l'évolution de la science médicale et des aspirations qualitatives de la population.

Les principales mesures envisagées par le Gouvernement dans le secteur de la Santé Publique se situent tant dans le domaine de la médecine préventive que dans celui de la médecine curative. C'est ainsi qu'une extension des examens médicaux préventifs, le développement des services d'hygiène mentale, la mise en place d'une législation moderne sur la médecine du travail, l'introduction de l'éducation sanitaire dans les écoles devront être assurés.

Dans le domaine de la médecine curative le Gouvernement s'efforcera d'améliorer la qualité des soins de santé par un service hospitalier mieux organisé et par une présence effective d'un personnel médical et paramédical suffisant et qualifié.

Aussi les investissements sanitaires auront-ils la priorité parmi les investissements collectifs à effectuer au cours de la présente législature. Ces investissements destinés à assurer surtout une infrastructure hospitalière adéquate à la fois quantitative et qualitative, se feront suivant un programme qui tiendra compte de la répartition régionale des besoins de santé. Le Gouvernement œuvrera en vue de satisfaire les besoins urgents par l'exécution des programmes en cours et la mise en œuvre de nouveaux programmes tendant à la création de lits nouveaux pour la médecine gériatrique et le traitement des maladies de longue durée et chroniques.

Le Gouvernement prêtera une attention particulière à la réorganisation et aux problèmes spécifiques de l'Hôpital neuro-psychiatrique.

L'établissement thermal de Mondorf sera revalorisé par une réorganisation médicale et des investissements appropriés.

Par ailleurs le Gouvernement veillera à la mise sur pied d'une meilleure organisation interne dans les hôpitaux afin d'assurer à tous les malades les soins adaptés à leur état de santé. Le service d'urgence devra être assuré par une permanence médicale effective.

Dans le secteur de la démographie médicale, le Gouvernement entend remédier à la pénurie de médecins dans certaines zônes rurales par des incitations financières appropriées et par d'autres moyens tels que l'encouragement de la médecine de groupe. Dans le cadre d'une programmation d'ensemble, l'octroi de bourses d'études et de subventions aux étudiants encouragera l'orientation vers les spécialités insuffisamment occupées.

En ce qui concerne les professions paramédicales, le Gouvernement procédera à leur revalorisation en les dotant d'un statut spécial et en adaptant leurs conditions de formation et leurs rémunérations. Il s'efforcera d'améliorer le recrutement de ces professions par l'introduction du temps partiel et la création de services sociaux et de crèches dans les hôpitaux.

Environnement humain

La protection de la population contre les atteintes nuisibles du milieu ambiant résultant de la transformation du monde moderne, demande l'élaboration d'une politique réaliste et efficace de la protection de l'environnement.

A cet effet, le Gouvernement s'emploiera à moderniser la législation en matière de protection des eaux, du maintien de la salubrité de l'air ainsi que de la lutte contre le bruit.

Cette nouvelle politique requiert la réorganisation des services de la Santé Publique en leur conférant des attributions nouvelles et élargies en ces domaines.

Une attention toute particulière sera attachée à l'assainissement des cours d'eau et à la protection des ressources en eau, tant souterraines que de surface. C'est ainsi que le Gouvernement se propose d'élabo-

rer un premier plan quinquennal d'assainissement des cours d'eau.

Dans un but de rationalisation et afin de pouvoir mener une politique efficace selon une doctrine uniforme, une coordination interministérielle s'impose; elle sera assurée par le Ministère de la Santé Publique et de l'Environnement.

L'ensemble de ces nouvelles options sera fixé dans un code de la qualité de la vie, qui sera soumis à la Chambre des Députés.

Sports

Le Gouvernement veillera à ce que la nouvelle loi sur l'éducation physique et les sports soit évacuée dans les meilleurs délais pour garantir à l'ensemble des activités physiques et sportives un fonctionnement adapté aux aspects généralement reconnus positifs à notre époque.

Le Ministre ayant dans ses attributions l'Education physique et les Sports veillera à ce que les cours d'éducation physique soient tenus par un personnel qualifié et ce d'une manière adaptée aux conceptions de notre temps et selon un horaire précis et susceptible d'extension. Ceci concerne l'enseignement primaire et l'enseignement postprimaire dans tous les ordres et à tous les échelons.

Tourisme

Afin de sauvegarder les chances de notre tourisme dans l'avenir, le Gouvernement veillera à préserver au Grand-Duché le cadre naturel indispensable à sa vocation de « poumon vert » au centre des grandes régions industrielles européennes.

L'infrastructure touristique devra être développée d'une façon équilibrée selon les régions. L'aide de l'Etat, dans le cadre du plan quinquennal touristique, devra être étoffée, notamment au profit des centres touristiques. L'équipement de nos établissements touristiques (hôtellerie, auberges, gîtes ruraux, campings, restaurants, etc.) devra se faire surtout en vue de l'amélioration de la qualité.

Une propagande touristique intensive, tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger, devra permettre un prolongement de la saison touristique en vue d'une meilleure utilisation du personnel et de l'équipement des entreprises hôtelières et de restauration.

Justice

Dans le domaine de la Justice, le divorce entre les conceptions de nos citoyens et les lois qui les gouvernent est particulièrement sensible. Aussi convientil d'accélérer les réformes profondes dont l'urgence devient chaque jour plus évidente. Le Gouvernement entend réaliser dans les faits et consacrer par des textes l'obligation de l'Etat de démocratiser et de moderniser les services de la Justice, de veiller à ce que les citoyens soient efficacement informés de leurs droits et le deurs devoirs, l'axiome que nul n'est sensé ignorer la loi ne pouvant servir d'alibi à l'Etat pour se soustraire à son devoir d'information et d'éducation.

Le Gouvernement entend garantir efficacement la vie privée du citoyen contre les intrusions des tiers, organes de l'Etat ou particuliers. Le secret des communications téléphoniques sera consacré légalement.

Dans cet ordre d'idées, il se propose de réorganiser les services de la Sûreté Publique de manière à la soustraire aux servitudes militaires et à en faire un instrument mieux outillé pour combattre la criminalité dans ses applications les plus modernes et notamment la criminalité économique. Le service de renseignement deviendra une branche spéciale de la Sûreté et sera soumis aux procédures et garanties du droit commun protégeant les libertés individuelles. Ses effectifs ne sauraient dépasser les besoins réels de la protection de notre sûreté extérieure.

Dans le domaine de la poursuite et de la répression des infractions, le Gouvernement veillera à ce que les infractions de moindre gravité ne donnent pas lieu automatiquement à des poursuites soit inefficaces, soit disproportionnées.

Les obstacles matériels et psychologiques entravant l'accès à la Justice seront aplanis par des procédures plus expéditives, par une aide judiciaire moins humiliante et par un plus large accueil répondant mieux aux devoirs d'un Etat social.

En matière de droit de personnes, la libéralisation de la législation sur le divorce et sur l'avortement répondra aux légitimes aspirations de notre population à plus d'émancipation et à plus de responsabilité.

Les droits du citoyen face à l'administration seront protégés par la codification des principes dégagés par la jurisprudence du Conseil d'Etat ou reconnus comme fondamentaux par la doctrine.

Formation: Education et Culture

Conscient de la complexité croissante du système éducatif luxembourgeois, de l'évolution rapide des conditions de vie dans notre société et du risque couru par une grande partie de nos enfants de ne pouvoir satisfaire aux exigences de l'école d'aujour-d'hui, le Gouvernement se propose de stimuler la volonté de renouvellement des enseignants, des enseignés, des parents et de tous les milieux intéressés pour adapter aux intérêts primordiaux des enfants ainsi qu'aux nécessités de la vie moderne les structures, les programmes et les méthodes scolaires, les critères de sélection et la formation des enseignants.

Le Gouvernement entend accorder une sollicitude particulière aux enseignants primaire et préscolaire élargi, structures de base devant assurer des chances de départ égales à tous nos enfants. Conçue pour l'éducation de tous, l'école publique tiendra compte des différences de besoin existant entre les enfants et leur offrira les aides matérielles et psychologiques nécessaires. A cet effet, le Gouvernement entend traduire dans la réalité le principe d'orientation au détriment de la sélection purement éliminatoire et facilitera les passages d'un ordre d'enseignement à un autre ainsi que les réorientations à l'intérieur d'un même type d'enseignement. Il augmentera l'efficacité des services d'orientation et d'information au sein des diverses institutions scolaires et organisera un Office National d'information et d'orientation professionnelles. Il engagera les moyens budgétaires nécessaires pour faire porter à plein les réformes déjà réalisées et les aménagements à prévoir.

Le droit des enfants des travailleurs migrants à une scolarisation complète dans nos institutions scolaires, la documentation et l'information pédagogiques à tous les niveaux, le droit à l'éducation permanente, la réorganisation du Ministère de l'Education Nationale, voilà quelques autres préoccupations majeures du Gouvernement.

En plus, il y a trois domaines dans lesquels il faudra clarifier la situation:

Le Gouvernement entend favoriser la réduction des catégories d'enseignants et leur rapprochement, notamment au niveau de la formation théorique et pratique, de la formation continue et de la recherche pédagogique. Il examinera en particulier les besoins de la formation des instituteurs.

Le problème des relations entre l'Etat et les écoles privées préoccupe l'opinion publique. Le Gouvernement entend réexaminer le projet de loi déjà déposé en précisant certains points: les établissements privés dispensant un enseignement organisé par ailleurs par l'Etat pourront adresser une demande en vue d'une intégration totale ou partielle. Cette dernière, exceptionnelle, sera irrévocable et accordée seulement si l'intérêt impérieux des élèves le demande. Elle ne portera que sur un ou plusieurs ordres d'enseignement dans leur intégralité.

Quelles sont les visées du Gouvernement en ce qui concerne certaines réformes structurelles globales? Nous avons mentionné l'extension de l'enseignement préscolaire: une loi régissant la matière créera l'obligation préscolaire et déterminera les conditions de son application.

Le Gouvernement fera étudier par une commission composée d'experts et d'enseignants de tous les ordres d'enseignement concerné, la fusion dans un seul type d'école des institutions postprimaires actuelles fréquentées par des jeunes de 12 à 15 ans accomplis. Si les conclusions de cette commission y sont favorables, une première expérience sera tentée dans le cadre d'une école globale intégrée pilote.

D'ici là, tout en préparant une loi globale sur l'enseignement technique et professionnel et sur la formation professionnelle, le Gouvernement visera l'harmonisation des 7^{es} et 8^{es} classes des divers ordres existant actuellement et n'entend entreprendre aucune mesure allant à l'encontre d'une restructuration globale du premier cycle postprimaire.

Au-delà de ce qui est appelé aujourd'hui « éducation des adultes » se situe « l'éducation permanente » en vue de laquelle nous entreprendrons et encouragerons la création d'institutions valables pour la dispenser.

Or, il va de soi que nous aurons ainsi à nous appliquer à une définition nouvelle de notre politique culturelle qui ne se limitera plus à encourager les manifestations habituelles, mais qui devra aider très concrètement les efforts créatifs, soit collectifs, soit individuels, répondant à des besoins nouveaux.

A cette fin, il est essentiel que le Gouvernement favorise la créativité et l'intérêt culturel des enfants depuis leur entrée au cycle préscolaire.

Conscient de l'importance que prendra l'œuvre culturelle dans une « civilisation des loisirs », le Gouvernement fera siennes une conception moins académique de la culture et une politique d'ouverture, garantissant à la fois un accès plus large aux valeurs traditionnelles et une participation plus dynamique aux activités culturelles d'un type nouveau.

Les Communes

Regroupement et coopération

Pour permettre aux communes de résoudre les problèmes que pose le développement de la société moderne, une assise territoriale et humaine suffisante leur sera assurée par la promotion des fusions entre communes ou de la coopération intercommunale suivant la formule des syndicats de communes.

Pour éviter que le regroupement des communes ne se fasse de façon anarchique, le Gouvernement soumettra une loi-cadre à la Chambre des Députés. Cette loi règlera notamment les problèmes relatifs à la représentation locale, au système électoral, à la possibilité du référendum préalable, au reclassement du personnel et aux incitations et aides financières.

Un schéma unique portant division du pays en secteurs de coopération sera élaboré. Par leur étendue et leur population, les secteurs préfigureront les nouvelles communes. Dans une première étape, la fusion sera volontaire. Ensuite, elle pourra être imposée. Dans les deux cas, la population sera largement informée et consultée, le cas échéant, par la

bention pur she jounne de 12 is 15 aux nommplis-

voie du référendum. Les détails de chaque fusion seront fixés par une loi spéciale.

Aux fins d'encourager la coopération intercommunale, la loi de 1900 sur les syndicats de communes sera revue.

Réformes des Institutions communales

La loi communale du 24 février 1843 sera remplacée par un texte tenant compte et des exigences de la société nouvelle et des aspirations profondes des citoyens.

La démocratisation de la vie locale sera encouragée par l'élection du bourgmestre et des échevins par le conseil communal, par la possibilité de recourir au référendum, par une meilleure information des citoyens sur les questions municipales et en rendant le collège échevinal responsable devant le conseil communal.

Le Gouvernement procédera à une refonte de la loi de 1937 concernant l'aménagement des villes et autres agglomérations importantes, pour adapter l'ancienne législation aux exigences de l'urbanisme moderne.

Aménagement du Territoire

La loi du 20 mars 1974 a tracé le cadre général en ce qui concerne les grands objectifs et la procédure d'élaboration de l'aménagement du territoire.

Rappelons que, suivant l'article 1er de ladite loi, « l'aménagement du territoire a pour objet d'assurer aux habitants du pays, dans une perspective à long terme, les meilleures conditions de vie, tant matérielles que morales, en promouvant, en fonction du bien-être commun, la mise en valeur harmonieuse du territoire par l'utilisation et le développement optimum de ses ressources ».

Dans l'immédiat, le Gouvernement s'efforcera d'accélérer les travaux en cours devant mener à l'élaboration du programme directeur de l'aménagement général du territoire, dont le premier stade est constitué par l'établissement de programmes sectoriels nationaux concernant notamment le milieu naturel, le soubassement démographique et économique, l'armature urbaine et le logement, l'infrastructure en moyens de communication, en énergie et en eau, l'équipement sanitaire, social, éducatif, culturel, sportif et touristique, enfin la protection de l'environnement ainsi que la protection civile et nationale.

Sur la base de ces documents, le Gouvernement entend soumettre, dans les meilleurs délais, un avant-projet du programme directeur aux diverses instances concernées, à savoir le comité interministériel et le Conseil supérieur à l'aménagement du territoire. Compte tenu de la résonnance que trouveront les avis de ces deux organismes auprès du Gouvernement, l'avant-projet sera transformé en projet de programme directeur. Ce dernier fera l'objet d'une large discussion au sein de la Chambre des Députés. Conformément à la loi votée, le Gouvernement se propose de faire établir, ensemble avec les communes concernées, des plans régionaux.

Il s'entend que dans une optique à moyen terme les travaux relatifs à l'aménagement du territoire doivent être étroitement coordonnés avec ceux relatifs à la programmation économique ainsi qu'avec la programmation pluriannuelle des finances publiques. En ce qui concerne l'organisation future du secrétariat à l'aménagement du territoire, l'expérience nous montrera dans quelle mesure un élargissement de l'effectif occupé à plein temps à ces tâches s'imposera. Enfin le droit foncier sera mis en concordance avec les impératifs nouveaux de l'aménagement du territoire.

Affaires Etrangères

La politique étrangère du Luxembourg est essentiellement une politique européenne. C'est là une constante, imposée par les dimensions et la situation géographique du pays, et conforme aux aspirations de la très grande majorité de sa population.

L'Europe, celle de la Communauté des Neuf, a marqué le pas ces derniers mois, tant dans le domaine d'application des traités que dans celui de la construction politique. Elle vient de connaître un nouveau départ, mais il faut de sérieuses impulsions avant qu'on ne puisse parler de démarrage. De nombreux problèmes doivent être attaqués de front et résolus; comme par le passé, le Luxembourg s'y emploiera activement. Ainsi il est urgent de débloquer les dossiers qui — je pense ici en premier lieu à l'Union Economique et Monétaire, puis à la politique régionale, e. a. — sont restés trop longtemps en suspens.

D'autre part, il échoit de mettre sur pied ou de faire progresser dans les plus brefs délais des politiques communes dans les domaines tels que l'énergie, l'industrie, le secteur social, qui doivent assurer à la Communauté une moindre dépendance vis-àvis de l'étranger et une plus grande cohésion interne. La réussite de cette entreprise est conditionnée par la volonté de rechercher, dans un esprit de solidarité, des solutions communautaires aux difficultés que connaissent actuellement plusieurs Etats membres. Dans le même esprit il faut examiner les demandes présentées par le Gouvernement britannique en vue d'une éventuelle « renégociation » de ses conditions d'adhésion à la Communauté, empêcher que des disparités entre pays et régions ne surgissent ou ne s'amplifient, éviter que des réflexes nationalistes ne reprennent corps; voilà pour l'essentiel l'objectif que se fixe le Gouvernement.

Dans ce contexte il se déclare prêt à prendre en considération tous les problèmes qui se posent à ses partenaires de même qu'il est disposé et désireux d'accueillir chaque initiative d'où qu'elle vienne et pour autant qu'elle ne se situe en-dehors ni de la lettre ni de l'esprit des Traités. Il considère que pour être efficaces, de telles initiatives doivent comporter nécessairement un renforcement des structures institutionnelles.

Le grand objectif reste la mise en place de l'Union Européenne pour 1980 conformément aux engagements pris à Neuf lors du Sommet de Paris. Il faudra résolument aller de l'avant, et commencer très prochainement à donner un contenu concret à cette Union. A partir des réalisations communes existantes, elle devra progressivement s'étendre à l'ensemble des compétences étatiques dont l'exercice déborde des frontières nationales.

La future Union Européenne ne saurait être que démocratique. Dès à présent, cependant, un renforcement des pouvoirs du Parlement européen s'impose — un premier pas dans cette voie vient d'être fait. Le Gouvernement s'efforcera de faire réaliser d'autres progrès dans ce domaine, ainsi que dans celui de l'élection directe.

Après une assez longue stagnation, la coopération politique connaît un heureux renouveau grâce à deux décisions importantes permettant le démarrage du dialogue euro-arabe, et le règlement du problème des consultations entre l'Europe et les Etats-Unis. Autant le rôle des Etats-Unis est important au Proche-Orient, autant il est normal que l'Europe établisse des rapports de coopération étroite avec une région à laquelle la rattachent de multiples liens géographiques et historiques. Des consultations réciproques et conséquentes sur les activités respectives dans cette région, ainsi que partout ailleurs où il y a des intérêts et problèmes communs permettront aux Etats-Unis et à l'Europe d'éviter des frictions inutiles et contribueront à l'amélioration des relations transatlantiques.

Grand-Duché de Luxembourg

De bonnes relations avec les Etats d'Amérique du Nord restent une pierre angulaire de notre politique. Pour notre sécurité il n'y a pas d'alternative, dans un avenir prévisible, à l'alliance atlantique, et spécialement à la garantie nucléaire des Etats-Unis concrétisée par la présence de troupes américaines en Europe. Cette alliance doit être viable également sur le plan politique et remplir pleinement son rôle d'information et de consultation, conformément à la déclaration d'Ottawa.

Le Gouvernement souligne son désir de maintenir dans un esprit de collaboration confiante les relations privilégiées qui nous unissent à la Belgique et aux Pays-Bas. Il attend avec espoir la convocation d'un prochain Sommet Benelux.

Les accents ainsi mis sur le Benelux, la Communauté européenne et l'Alliance atlantique, n'empêchent pas la recherche de relations toujours meilleures avec les autres pays de l'Europe occidentale, notamment dans le cadre du Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec ceux de l'Europe de l'Est. Le Luxembourg participe activement à la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe et aux Mutual and Balanced Force Reductions et continuera à y œuvrer en faveur de la détente. La lenteur des progrès est un motif de déception, mais non pas un motif de renoncement.

Membre à part entière des Nations Unies, le Luxembourg y prendra des positions dictées par la haute conception morale qui s'impose à un pays petit certes mais indépendant et épris de justice, tout en restant conscient des réalités ainsi que des vertus du dialogue entre tous les pays sans exception comme méthode la meilleure pour résoudre les problèmes.

Le Gouvernement entend dans le domaine du commerce extérieur, manifester un intérêt accru pour promouvoir les ventes à l'étranger et pour aider les entreprises exportatrices à maintenir et à renforcer leur présence sur les marchés extérieurs.

Fidèle à ses engagements et dans le respect des principes élémentaires de solidarité humaine entre nations riches et nations pauvres, il entend non seulement poursuivre l'aide aux pays en voie de développement, qu'il dispense à travers de multiples canaux multilatéraux, mais il est fermement décidé à mettre en œuvre progressivement une politique d'aide directe.

Celle-ci reposera sur des projets où la vocation humanitaire sera privilégiée comme p. ex. la construction d'hôpitaux, d'écoles et l'aide alimentaire.

Pour conclure : la politique étrangère s'adaptera aux besoins et aux possibilités du Luxembourg en s'inspirant des idées de progrès et de morale internationale qui sont celles de ce Gouvernement.

Conclusions

Pour permettre à la Chambre de se faire une idée aussi précise et aussi exacte que possible des intentions et du programme du nouveau Gouvernement, nous avons cru nécessaire de faire dès aujourd'hui un exposé plus détaillé que de coutume. Bien sûr les uns ne manqueront pas de nous reprocher d'avoir été trop détaillé et d'autres de ne pas l'avoir été assez. Certains nous reprocheront de ne pas avoir déclaré ce qu'ils voulaient nous entendre déclarer bien qu'y étant foncièrement opposés. Hélas, en politique moins qu'en d'autres matières, on ne peut contenter tout le monde et soi-même.

C'est sur cette déclaration et sur rien d'autre que cette déclaration qu'on est en droit de juger aujour-d'hui le Gouvernement, en attendant de pouvoir le juger sur titres, c'est-à-dire, sur des actes. Le Gouvernement entend maintenant se mettre à la tâche, c'est-à-dire non seulement administrer, mais gouverner. Gouverner — nous le savons tous — c'est prévoir, c'est aussi choisir et donc établir des priorités.

Déjà nous sommes en train d'élaborer le projet de budget pour 1975; cet exercice permet en même temps au Gouvernement de se faire une opinion plus complète de la situation financière de l'Etat et des possibilités à court et moyen terme quant à la mise en œuvre de notre programme. On l'a dit et redit, ce programme est ambitieux. Pourquoi ne le serait-il pas, tant il est vrai, que pour une nouvelle équipe gouvernementale, un programme sans ambition serait un programme sans âme et sans imagination.

A l'exemple de Monsieur le Ministre des Finances, le Gouvernement et les services compétents mettront les bouchées doubles pour arrêter le projet de budget pendant les vacances d'été, l'adresser aux Chambres Professionnelles et au Conseil d'Etat et le déposer sur le bureau de la Chambre dans les délais devenus traditionnels. Pour ne pas laisser la Chambre et notre peuple sur leur faim, nous entendons dé-

poser au cours de l'automne certains nouveaux projets de loi dont j'ai parlé dans la Déclaration gouvernementale et nous demanderons à la Chambre de procéder à leur examen et à leur vote avant la fin de l'année.

Je suis sûr de ce que cette Chambre mettra tout en œuvre pour permettre à notre peuple, à travers une législation nouvelle, de profiter au plus vite des réformes qu'il attend, des progrès auxquels il aspire et de la sécurité à laquelle il a droit.

Je convie les honorables membres de cette haute assemblée, tous les membres, qu'ils soient de la majorité ou de la minorité, chacun dans son rôle et suivant les responsabilités qui lui sont propres, de faire de son mieux pour que cette nouvelle législature soit bénéfique à notre pays.

J'escompte l'appui des fractions de la majorité, la présente Déclaration gouvernementale étant l'émanation d'un programme négocié et approuvé par le P.O.S.L. et le P.D. Quant aux autres partis non majoritaires, ils prendront leurs responsabilités et décideront de leur attitude en fonction de leur programme et du nôtre. La discussion qui va suivre et le vote qui interviendra en conclusion de ces débats nous diront qui nous condamne a priori sur la base d'un procès d'intention, qui nous accorde le bénéfice du doute, voire qui entend réserver son jugement définitif.

Sachez seulement, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, que quelle que soit votre décision, le Gouvernement ne se refusera pas pour autant au dialogue avec tous les partis, au contraire, toutes vos propositions et suggestions seront examinées avec toute l'attention que requièrent des propositions faites dans l'intérêt général par des représentants du peuple conscients comme nous de leur devoir à l'égard de la communauté nationale.